

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

**DE LA  
NOTATION  
DES EXAMENS DE  
PLONGEE**

Laurence BACHMANN  
Instructeur Régional  
Ile de la Réunion

## SOMMAIRE

1. Introduction .....	3
1.1. Ma première expérience en tant que notateur	
1.2. Le cadre de ma réflexion	
2. Us et coutumes de la notation dans nos examens .....	7
2.1. Ecrits	
2.2. Oraux	
2.3. Epreuves pratiques	
2.4. Epreuves de pédagogie	
3. Notions théoriques et apports didactiques .....	14
3.1. L'évaluation	
3.1.1. Définitions	
3.1.2. Qualités	
3.1.3. Biais	
3.2. La notation	
3.2.1. Sémantique du chiffre	
3.2.2. Construction d'une note	
3.2.3. Signification d'une note	
4. Mes propositions de notation .....	22
4.1. Problématique	
4.2. Analyse de notre activité	
4.3. Principes de base de mon système de notation	
4.4. Conséquences sur nos diplômes	
4.4.1. Niveau 4 .....	33
4.4.2. Initiateur .....	43
4.4.3. MF1 .....	45
4.4.4. MF2 .....	53

5. Conclusion et perspectives .....	77
6. Annexes .....	79

## **1. INTRODUCTION**

### ***1.1. Ma première expérience de notateur***

Même après toutes ces années, il me semble que ma première expérience de notateur n'est pas indifférente au choix de ce sujet de mémoire.

Nous sommes en 1990. J'ai 22 ans et je travaille comme monitrice de plongée à l'UCPA de Niolon, dirigé alors par Monsieur Francis IMBERT. Toute jeune MF2, on me demande de remplacer au pied levé, un membre absent d'un jury de MF1. On me positionne alors en jury de pédagogie théorique. Fière de mes certitudes, je me présente au « mille-club » et me retrouve en jury avec Francis IMBERT.

Là, un peu intimidée tout de même, je me dis que, finalement cela ne va pas être aussi simple.

Le candidat fait sa prestation, traite son sujet en face de nous, dont il était la règle à l'époque que nous restions impassibles, puis quitte la salle, en laissant planer un lourd parfum d'adrénaline et de stress.

Et là, Francis se tourne vers moi et me dit : « alors, tu lui mets combien ?... »

A ce moment, toutes mes certitudes se sont désagrégées et j'ai alors pensé : « mais je ne sais pas répondre à cette question ! ».

Pour garder sauvées les apparences, il fallait que je me jette à l'eau et que je donne une note. Je lance : « je lui mets 6 ou 7 ».

Et me voilà partie dans une justification de ma note : « il a dit des énormités dans le contenu de son sujet qui était faux, il ne maîtrise même pas le contenu d'un niveau 4 et bla bla bla, et bla bla bla... »

Francis me dit alors « oui, c'était un peu faux, mais, il a tenu son discours pendant 20 minutes, il écrit correctement au tableau, il est très stressé et bla bla bla et bla bla bla..... Allez on lui met 12 »

Le deuxième candidat se présente, effectue lui aussi sa prestation et quitte la salle.

Même question de Francis « tu lui mets combien ? »

Là, fort de ma première expérience et ne voulant surtout pas me ridiculiser une deuxième fois, je me garde bien de donner une note et je dis : « C'est pas mal, c'est un peu mieux que le précédent, mais ce n'est pas encore génial ».

Je n'utilisais alors que des termes très vagues, absolument impropres à qualifier une évaluation. Mais mon égo était sauf, les apparences sauvegardées et notre jury était ainsi unanime ! J'avais compris comment faire.

Cette expérience m'a cependant longtemps indisposée.

Alors c'était cela que d'être MF2. Apprendre à donner la note « juste » en côtoyant les anciens qui ont l'habitude d'attribuer une note chiffrée!!!

Car, mes premières expériences d'évaluateur de niveau 4 furent globalement identiques. Donner une note à un sauvetage palmes ou à une interprétation de signes à 40m n'était guère plus facile.

Que dire aussi de mes impressions laissées, encore maintenant, lors de notation des épreuves de pédagogie. J'avoue que la palette de notes comprises entre 0 et 20, particulièrement pour ce type d'épreuves me laissent le plus souvent indécise. Quelle justification puis-je trouver entre l'attribution d'un 12 ou d'un 13 ? Cette différence de UN point a-t-elle une signification réelle et nécessaire ?

Et lorsque je pense que cette note est, de plus, impactée par l'attribution de coefficients, alors là je me dis que je préfère largement le costume de formateur à celui d'évaluateur.

En fait, je me rend compte que ma notation s'est peu à peu calée par rapport aux autres évaluateurs afin de rentrer dans un moule acceptable et accepté. C'est le nombre d'examens auxquels j'ai participé, qui m'a permis d'affiner ma manière d'attribuer une notation chiffrée.

## **1.2. Le cadre de réflexion**

Lorsque nous devenons Moniteur Fédéral du deuxième degré, nous obtenons de nouvelles prérogatives dans la mesure où nous pouvons certifier des diplômes de niveau 4, initiateur et MF1. Notre action de formation s'adresse aussi à un public différent. Il ne s'agit plus seulement de plongeurs mais plutôt et surtout de personnes qui auront des missions d'encadrement et d'enseignement.. Nous formons alors des hommes et des femmes qui seront des guides, des référents et parfois même des modèles. Associé à cette action de formation, un autre pilier de la pédagogie va aussi évoluer. Il s'agit de notre action d'évaluateur. Ce changement sera d'autant plus marqué que les modes même d'évaluation vont changer. En effet, dans l'univers de l'Ecole Française de plongée, tous les diplômes et titres décernés ne le sont pas avec des modes d'évaluation identiques.

Ainsi on trouve trois groupes de diplômes et titres :

- les niveaux de plongeurs : I, II et III se délivrent la plupart du temps en formation continue grâce à l'acquisition de compétences définies très clairement dans le manuel de formation technique. L'évaluation peut être délivrée par le moniteur qui effectue la formation et ne donne pas lieu à une notation chiffrée.

- Les niveaux d'encadrant et d'enseignants : IV, initiateur, MF1 et MF2 se délivrent à l'issue d'un examen ponctuel dans lequel chaque épreuve est évaluée par une note comprise entre 0 et 20, assortie d'un coefficient. La réussite à l'examen est alors purement comptable par l'addition des notes de chacune des épreuves. Il est nécessaire et suffisant d'obtenir 10/20 pour être admis.

Remarquons aussi qu'une note inférieure à 05/20 élimine le candidat pour l'obtention du diplôme.

- Les titres d'instructeurs (régionaux ou nationaux) qui sont délivrés à la suite d'un cursus de formation où l'évaluation est continue, plurielle et assortie d'appréciations.

Mon mémoire ayant l'ambition d'aborder la notation chiffrée des diplômes de plongée, il se limitera donc naturellement à l'étude des diplômes de niveau IV, initiateur, MF1 et MF2.

La particularité de ces diplômes apparaît du fait que nous devons attribuer des notes comprises entre 0 et 20 aux différentes épreuves de ces examens. Jeunes MF2, cette expérience nous est inconnue jusque là car nous avons toujours évalué nos plongeurs sans utiliser ces outils.

L'attribution d'une note chiffrée n'est pas facile, d'autant que notre cursus ne nous a pas formé à cette pratique.

## **2. Us et coutumes de la notation dans nos examens**

Ce paragraphe est un catalogue de nos pratiques habituelles de la notation. Il n'y a ici aucun jugement de valeur, il permet juste de lancer des pistes de réflexion.

### ***2.1. Les épreuves écrites***

Ce type d'épreuves existe essentiellement dans nos examens de niveau 4 et MF2. Les écrits sont au nombre de 4 ou 5 et représentent les différentes composantes de la théorie de la plongée. Ils permettent d'évaluer les connaissances et les savoirs théoriques nécessaires à chacun des différents échelons de nos pratiques.

Certains écrits sont de type résolution de problèmes avec des réponses uniques. D'autres sont proposés sous formes de questions ouvertes. Une grille de notation est constituée pour chaque sujet avec un certain nombre de points attribués à chaque question en fonction de sa difficulté et/ou de sa durée. Le correcteur aura donc la latitude de choisir sa notation à l'intérieur de chaque question (notée sur quelques points) ; la note finale étant l'addition de toutes les parties du sujet.

Les pratiques d'évaluation de ces écrits ressemblent nécessairement à ce que font habituellement les professeurs de l'Education Nationale, en particulier pour des corrections de type baccalauréat.

Certains correcteurs préfèrent alors corriger la même question pour toutes les copies et passer ensuite à la question suivante, elle-aussi corrigée à la file pour toutes les copies. Cette pratique possède l'avantage d'éviter les quelques pièges habituels d'une correction de copies qui peuvent être essentiellement la fiabilité et l'équité. Je reviendrai sur ce point plus tard dans ce mémoire.

Les correcteurs disposent, s'ils le souhaitent, d'un référentiel établissant un corrigé type. Pour les écrits du MF2, la double correction est la règle. Cependant, on ne revient que sur les copies où l'écart de note entre les deux évaluateurs est supérieur à 2 points environ.

La plupart des questions étant des questions ouvertes, on peut se demander si les notateurs ne sont pas influencés par des facteurs autres que le contenu des réponses (orthographe, construction de phrases, construction de plan, etc...). Il me semblerait d'ailleurs important à ce sujet, de savoir si nous ne sommes pas en droit d'attendre, pour des MF2, une certaine habileté dans ces domaines que sont l'orthographe, la présentation et la construction de la copie. Oui mais alors, comment construire la note ?

## ***2.2. Les épreuves orales***

Ce type d'épreuves apparaît dans nos examens de niveau 4 et MF2 et permettent d'évaluer la plupart du temps des savoirs théoriques de matériel. Elles sont organisées d'une suite de questions-réponses avec le jury qui reste libre dans son choix de questions. Si plusieurs jurys existent pour la même matière, il n'est pas certain que les questions seront du même type, ni même que le niveau d'exigence sera identique. Et là, on voit souvent les candidats se renseigner pour savoir le type de questions posées dans le jury avec lequel ils devront composer. Il existe là un problème quant à l'homogénéité de l'évaluation.

Le jury pose traditionnellement plusieurs questions, dans plusieurs thèmes différents de la matière considérée et avec cela, il attribue une note sur 20. La notation est alors effectuée sur une impression globale de la prestation du candidat. Le fameux « alors, tu lui mets combien ? » est encore souvent la règle.

Les critères d'évaluation ne sont pas clairement exprimés entre les différents évaluateurs et le niveau d'exigence n'est pas non plus clairement établi. Ainsi, il n'est pas facile de faire une différence du niveau de connaissances exigibles à cette épreuve entre le niveau 4 et le

MF2, ce qui peut sembler anormal au vu des objectifs particuliers de ces niveaux. En effet, même le manuel de formation technique présente pour ces deux niveaux, les mêmes critères de réalisation !

De plus, le comportement du jury qui pose les questions peut avoir une influence sur la production orale du candidat.

### **2.3. Les épreuves pratiques**

Ces épreuves sont les épreuves reines de nos examens. Elles ont but d'évaluer les compétences motrices, affectives et techniques du guide ou de l'enseignant dans son milieu naturel.

La multiplicité des épreuves permet de réunir dans toute leur diversité et avec toutes les imbrications qu'elles possèdent, les deux pans de notre activité, que sont le milieu aquatique et hyperbare d'une part et l'homme d'autre part.

Il est possible de distinguer deux types d'épreuves pratiques :

#### **▪ Les épreuves en surface**

Elles sont pour la plupart évaluées simplement grâce à des barèmes chronométriques, qui permettent d'établir une note comprise entre 5 et 20.

Pour les épreuves de nage PMT et capelé, il existe depuis peu un barème féminin et un barème masculin.

Il semble que l'apparition du barème féminin avait pour but d'augmenter le nombre de candidates ; on avait imaginé que les barèmes étaient la cause du peu de représentation féminine à ces examens. Je ne pense pas que ce soit le cas, car les femmes intéressées par ces diplômes ne s'arrêtent pas à ce genre de petits détails. Il nous faut chercher ailleurs les raisons du manque de représentativité féminine !

Je me pose cependant la question de l'intérêt des barèmes chronométriques. Cherchons-nous des performances physiques ? Si oui, quelle serait leur utilité ? Cherchons-nous à établir un classement, puisqu'une notation de 0 à 20 présente essentiellement cet avantage ?

En ce qui concerne les nages, seule l'épreuve du mannequin (initiateur, niveau 4 et MF2) donne une latitude à l'examineur d'attribuer un certain nombre de points pour des considérations autres que chronométriques. C'est peut-être opportun ; encore faut-il que les critères permettant d'attribuer ces points supplémentaires soient établis et annoncés.

▪ **Les épreuves en immersion**

Elles sont nombreuses et volontairement très diversifiées. Leur évaluation fait l'objet depuis de nombreuses années de discussions sans fin et malgré tout redondantes, afin de tenter d'élaborer des barèmes en fonction de critères de réalisation acceptés par tous les formateurs et évaluateurs.

Un énorme travail de concertation et d'harmonisation a permis d'établir pour certaines épreuves, des critères d'évaluation très précis. Je veux parler ici du travail fait sur les épreuves de la RSE et de l'apnée 15 m du MF2. Pour ces épreuves, l'exercice est découpé en plusieurs parties, chacune notée sur quelques points ; la somme des points de chaque partie faisant la note globale.

Pour éviter trop de disparités et tenter d'obtenir un caractère d'objectivité, chaque note est établie par au moins deux évaluateurs.

Les us et coutumes de la notation des épreuves pratiques a déjà fait l'objet d'un travail de Claude DUBOC, que je reprendrai en partie ici.

Il semble bien que l'expérience et l'habitude de notation des évaluateurs se réduisent souvent et de manière tacitement admise à quelques groupes de notes, avec par exemple :

- **Moins de 03/20**

Prestation tellement mauvaise, qu'elle ne permettra pas de discussion pendant la réunion de jury. Les examinateurs acceptent l'idée d'éliminer le candidat sur cette seule épreuve sans vouloir voir le reste de ses prestations. A partir de ce constat, on se rend compte, que cette note est rarement attribuée.

- **Le 04 et le 05/20**

C'est le fameux « 04/20 pour voir ». Globalement, la prestation ponctuelle du candidat vaut réellement une note éliminatoire, mais de manière conventionnelle, les examinateurs s'accordent la possibilité de discuter de cette note lors de la réunion de jury.

Le 05/20 ne vaut généralement guère mieux mais évite la discussion !

- **Entre 06 et 08/20**

La prestation est de qualité médiocre, elle est en dessous du seuil de la moyenne, parfois avec des manques importants quant à sa réalisation même.

- **Entre 09 et 11/20**

La prestation est seulement réalisée. Elle ne présente aucune qualité dans la démonstration de l'acquisition d'un savoir-faire technique.

- **Entre 12 et 15/20**

La prestation est d'une bonne qualité technique, démontrant une maîtrise réelle du savoir-faire.

- **Au dessus de 15/20**

La prestation est jugée parfaite ! Il existe alors 6 échelons de notation pour cela !

On se rend compte ici que les 21 possibilités que comprend la note de 0 à 20 ne sont pas toutes utilisées et se réduisent souvent à 5 ou 6 échelons.

#### ***2.4. Epreuves pédagogiques***

Ces épreuves sont, à juste titre, présentes dans nos diplômes d'enseignants que sont l'initiateur, le MF1 et la MF2. Au nombre de 3 pour les monitorats, elle est cependant unique pour l'initiateur !

Ces épreuves ont pour objectif d'évaluer les habiletés pédagogiques de l'enseignant, c'est à dire ses capacités à animer, guider, construire, transmettre des savoirs et des savoirs-faire dans le but de faire acquérir à son élève de nouvelles compétences.

Elles se déroulent en situation non réelle, le jury jouant le rôle de l'élève. Le candidat doit alors effectuer une action de formation, soit au tableau (cours théorique), soit dans l'eau (séance pratique), sur un sujet précisant le niveau de l'élève et le thème à traiter.

La prestation sera limitée par le temps imparti qui reste identique pour tous les candidats quelque soit le sujet traité. Pour la pédagogie pratique, la séance sera aussi limitée par une profondeur souvent irréaliste. Ces limites forcées perturbent forcément le processus d'évaluation qui en a faite et tous les sujets ne présentent pas un caractère équitable pour tous les candidats.

La notation de ces épreuves se fait encore sur une impression globale de la prestation, chacun des deux membres du jury confronte alors la note qu'il a mise avec celle de son collègue. La tradition veut que si la note diffère de 1 point, on prend la note supérieure ; si la note diffère de deux points, on fait la moyenne ; au delà de trois points, on discute.

Lorsque la note est médiocre, les notateurs doivent expliquer par écrit les raisons de l'obtention de cette note. A ce stade, on se rend compte que les

raisons restent très évasives avec des phrases passe-partout du style : « n'a pas atteint les objectifs » ou « incohérence du plan ».

Là encore, on peut se rendre compte que les notateurs n'utilisent pas tous les échelons à leur disposition, voire même, qu'ils en utilisent encore moins que pour les épreuves pratiques :

- **Moins de 05/20**

La prestation est éliminatoire, c'est à dire que le candidat ne peut pas accéder au diplôme. Cette note apparaît essentiellement en pédagogie pratique lorsqu'il y a mise en danger et que le candidat persiste et signe dans son attitude (faute flagrante de sécurité, avec non respect des consignes du manuel de formation technique).

- **Entre 06 et 10/20**

La prestation est médiocre ; le candidat ne démontre aucune des qualités d'un pédagogue (expression, construction de séance, savoirs erronés...). Il n'y a cependant pas d'erreur concernant la sécurité de l'élève.

- **Entre 10 et 15/20**

La prestation est d'une bonne qualité. Le candidat possède des qualités indéniables quant à la transmission des savoirs et savoirs-faire. L'élève est dans une logique réelle d'apprentissage et d'acquisition de connaissances.

- **Au dessus de 15/20**

La prestation est exceptionnelle. Le candidat domine son sujet, aussi bien sur les contenus apportés que sur son attitude face aux élèves et sur ses capacités à transmettre les informations.

Pour ces épreuves de pédagogie, l'énoncé des critères d'évaluation n'est jamais fait. On peut même se demander s'ils sont clairement établis car ils n'apparaissent nulle part.

### **3. Notions théoriques et apports didactiques**

La notation est un sujet infini, indissociable de l'évaluation et de son étude. C'est pourquoi, je vais rapidement en déterminer quelques points importants.

### **3.1. L'évaluation**

L'évaluation fait partie intégrante de notre culture. Que nous le voulions ou non, nous portons continuellement des jugements sur les êtres et les choses qui nous entourent et réciproquement, nous sommes sans cesse évalués.

#### **3.1.1. Définitions**

Évaluer, c'est interpréter des données pour en faire émerger du sens. L'évaluation peut se définir comme une opération mentale personnelle de comparaison, qui est suivie de la communication à autrui du jugement ainsi réalisé. La communication de cette évaluation peut alors prendre deux formes distinctes que sont :

- Une communication chiffrée sous la forme d'une note.
- Une communication verbale sous la forme d'un mot ou d'une phrase (exceptionnel – peut faire mieux – ça ne vaut pas la moyenne).

A cela, il faut cependant ajouter une communication non verbale, qui apparaît souvent lorsque l'examineur communique son évaluation. Son comportement, à ce moment, exacerbe l'expression de son message (sourire, gestes, mimiques).

De plus, on se rend compte, dans nos pratiques d'évaluation, que, indépendamment du mode d'expression, ces deux formes de communication sont déjà présentes au stade de l'opération mentale de l'évaluateur. Ainsi, ces mêmes chiffres ou mots permettent à l'évaluateur de se formuler à lui-même avant de formuler à autrui.

Sans évaluation, il n'est pas d'acte pédagogique. Sans évaluation, il n'est pas de démarche cohérente de formation.

Présente à tous les niveaux de l'enseignement, elle revêt différentes formes, qui varient en fonction de plusieurs paramètres :

- le moment où elle apparaît
- l'objectif que poursuit l'enseignant en la pratiquant
- les moyens utilisés

Ainsi, traditionnellement, on distingue trois types d'évaluation :

- **diagnostique** : elle apparaît au début d'une séquence d'enseignement. Elle a pour but de donner au formateur et au stagiaire, une photographie des connaissances à cet instant et, de ce fait, permet d'adapter en amont l'enseignement proposé afin que celui-ci soit en adéquation avec les objectifs à atteindre et le niveau de départ.
- **formative** : elle apparaît pendant toute la séquence de formation. Elle a pour but de donner des informations pertinentes au stagiaire afin de savoir où il se trouve sur l'échelle de l'acquisition des l'objectifs. Pour le formateur, elle lui renvoie un feed-back qui lui permettra de réguler les apprentissages proposés.
- **sommative** : elle apparaît après une séquence de formation, plus ou moins longue. Elle met l'accent sur les performances (productions réalisées), évaluées en fonction de critères de réussite.

Comme je l'ai souligné plus haut, la structure des examens tels qu'ils existent actuellement dans notre Ecole Française de Plongée, m'oblige à ne considérer dans mon propos, que les seuls examens dans lesquels apparaissent des notes. Cela m'oblige donc à ne prendre en compte que l'évaluation dite sommative. Elle est aussi certificative, puisqu'elle débouche sur l'obtention ou non d'un diplôme conférant aux titulaires, des prérogatives nouvelles.

Je n'oublie pas, et nous y reviendrons, la notion d'évaluation formative voire formatrice qui possède des atouts indéniables qui pourraient aussi être utilisée dans ces niveaux de compétences.

### **3.1.2. Qualités d'une évaluation**

La qualité d'une évaluation est primordiale. Elle doit tenter de posséder certaines caractéristiques qui lui confèreront sa validité :

- **Cohérence** : elle doit respecter les objectifs pour lesquels elle a été créée. Nous voyons ici que les épreuves dans leur ensemble doivent être en adéquation avec l'objectif général du niveau mais que chaque épreuve prise individuellement doit aussi avoir cette cohérence avec l'objectif final.
- **Objectivité** : elle ne doit pas faire intervenir d'éléments affectifs ou personnels dans ses jugements.
- **Reproductibilité** : elle doit être indifférente aux évaluateurs (elle doit donner les mêmes résultats avec des évaluateurs différents), elle ne doit pas être sujette aux conditions environnementales, elle doit être identique dans le temps.
- **Transparence** : elle confère un lien entre évaluateur et candidat qui peut s'apparenter à un contrat. Les critères et les objectifs doivent être clairement définis et énoncés.

### **3.1.3. Biais de l'évaluation**

De nombreuses études de docimologie ont fait apparaître des biais dans l'évaluation car il est impossible de nier l'effet de certaines lois tendanciennes du comportement humain.

Il n'est pas inutile de les citer car ils influencent inconsciemment toutes les pratiques d'évaluation. Ainsi dans les plus habituels, on trouve :

- ✓ Fatigue ou ennui de l'évaluateur (en négatif).
- ✓ Contexte temporel ou affectif (en négatif).
- ✓ Ordre de passage (en négatif ou en positif).

- ✓ Apparence physique du candidat (en négatif ou en positif).
- ✓ Connaissance antérieure de la personne hors du cadre de l'examen.
- ✓ Impression laissée par le candidat sur ses prestations antérieures (en négatif ou en positif).
- ✓ Blocage sur une partie de la prestation du candidat, empêchant d'être objectif sur la suite (en négatif).

## **3.2. La notation**

Au regard de toutes ces notions, la notation chiffrée est apparue comme un moyen d'évaluation correct, qui, si elle ne satisfait pas à tout, possède plus d'avantages que d'inconvénients.

### **3.2.1. Sémantique du chiffre**

Quoi de plus pur qu'un nombre ! C'est un signifiant abstrait, dénué de toute attache matérielle. Le nombre est incorruptible, alors que le mot peut se faire détourner de l'objectif qu'il s'était fixé.

Evaluer par une note donne l'impression d'une vérité scientifique . A première vue, rien n'est plus univoque qu'une note chiffrée. Un 12 n'est ni un 11, ni un 13.

Cependant, dès que l'on y regarde de plus près, la note chiffrée est bien loin d'avoir ce caractère objectif. Ce nombre devient très différent du « ça pèse 20 grammes ». Ce n'est ni 19, ni 21 grammes, c'est une vérité. Mais lorsque ce nombre représente une note, alors il perd rapidement ce caractère d'incorruptibilité. Car, que représente une note de 12/20 ? Ce n'est pourtant ni un 11, ni un 13. Mais ce nombre est-il si objectif que cela ?

### **3.2.2. Construction d'une note**

La construction d'une note présente de multiples possibilités.

Dans les examens de plongée qui nous occupent ici, on peut se rendre compte que nous ne construisons pas nos notes de la même manière en fonction du type d'épreuve à évaluer. D'ailleurs, nous sommes-nous poser la question de savoir comment nous construisons notre note, et surtout pourquoi nous utilisons telle ou telle méthode ?

Il est utile de présenter ici les formes les plus habituelles de construction de note. Elles seront reprises pour mes propositions de notation des épreuves de nos examens.

Ainsi, une même note chiffrée peut être le fruit de différentes opérations :

- Estimation intuitive globale.
- Addition à 0 de points positifs par référence ou non à un barème communiqué.
- Soustraction à 20 de points négatifs par référence ou non à un barème communiqué.
- Mixte d'addition et de soustraction de points appliqués à 10 par une estimation intuitive.
- Mixte d'addition et de soustraction de points appliqués à 10 par référence à un barème communiqué.
- Sommation de notes partielles attribuées à des parties successives de l'épreuve.
- Sommation de notes partielles attribuées en fonction de critères différents pour une prestation globale (pertinence du plan, expression, raisonnement, intérêts des exemples proposés, etc...).
- Fixation, à partir d'une idée intuitive, de la moyenne accessible pour une production ou une prestation donnée.

### **3.2.3. Signification des notes**

La note est le fruit d'une opération mentale de comparaison. Elle est donc forcément en adéquation avec un modèle de référence, dans lequel l'examineur puise son jugement. Ce sont ces critères qui permettent à la note de prendre naissance. Une même prestation pourra être notée

différemment en fonction du barème utilisé. De plus, les barèmes, pour être totalement objectifs, devraient pouvoir permettre de faire une différence sur chaque nombre utilisé dans la note finale. C'est peut-être possible pour un même examinateur, qui a pu personnellement affiner ses critères de notation en interprétant le barème.

Que dire alors lorsque plusieurs examinateurs notent le même devoir écrit, la même épreuve pratique ou à fortiori la même épreuve de pédagogie ?

Que dire aussi lorsque plusieurs jurys se partagent les candidats d'une même épreuve?

La note est aussi toujours relative de la série d'où elle est tirée. Ainsi une prestation moyenne dans une série faible aura tendance à être sur-évaluée, à l'inverse une prestation moyenne dans une série forte aura tendance à être sous-évaluée. C'est malheureusement un biais de nos évaluations lorsque les candidats se suivent en particulier sur des prestations pratiques, orales ou pédagogiques (avec les écrits, on peut revenir en arrière, comparer les copies et redistribuer les notes).

Noter sur 20 représente un système de positionnement des candidats par rapport à une réalisation idéale qui donnerait 20 /20.

La note étant le reflet d'une communication entre l'évaluateur et le candidat, certaines notes ont des connotations inavouées mais réelles. Car, il ne faut pas oublier que, bien qu'inconsciente, l'action de noter confère un certain pouvoir, dans la mesure où prononcer un jugement de valeur, c'est implicitement se reconnaître comme détenteur du bien, du vrai. Il existe, de ce fait, une position de supériorité de l'examineur par rapport au candidat.

C'est pour cette raison que l'on ne voit pas de note de 0. L'affectif associé à cette note est trop prégnant. Cela ne voudrait pas dire seulement que la prestation vaut 0 mais forcément aussi que le candidat vaut 0.

Dans le même ordre d'idée, la note de 20 devient aussi impossible à mettre car elle confère à son auteur un caractère idéal, divin et met le candidat au même niveau que l'examineur. Nous examinateurs, sommes-nous prêts à l'accepter ?

Comme cela, nous pourrions passer en revue tous les échelons possible des notes. Les exemples qui suivent nous montreront très vite que, malgré l'apparence scientifique du nombre, sa connotation devient vite ambiguë. Ainsi, que représente vraiment le fameux 10/20 ? Il semble pourtant satisfaire tout le monde, puisque c'est même la note qui permet au puissant évaluateur de décider d'octroyer un diplôme ou de renvoyer le candidat à ses chères études. Mais que veut-il dire ? 10/20, c'est la moyenne ; alors signifie-t-il :

- que le candidat ne sait faire que la moitié des tâches qui lui sont demandées, mais les exécute parfaitement

ou

- que le candidat sait faire toutes les tâches demandées mais qu'elles sont mal exécutées ?

Cela donne pourtant la même note. A-t-elle la même valeur ?

Dans notre activité, pouvons-nous accepter, que nos guides et moniteurs ne sachent exécuter que la moitié des tâches.

D'autant plus que, en particulier dans nos épreuves pratiques, certaines tâches peuvent revêtir une importance accrue par rapport à d'autres. Elles semblent même tellement importantes que nous nous laissons la possibilité de donner une note dite éliminatoire.

Parlons justement de nos notes éliminatoires.

Quelles sont leurs significations ? Traditionnellement, l'évaluateur a recours à la note éliminatoire lorsque la prestation est tellement mauvaise qu'elle doit éliminer le candidat pour l'obtention du diplôme quelque soit le résultat des autres épreuves. C'est bien lourd de

conséquences, mais précisément lorsqu'un jury met une note éliminatoire, il considère qu'une erreur majeure de sécurité est intervenue et qu'elle peut provoquer une mise en danger du candidat ou du jury.

Dans ce cas, le jury a souvent recours à une notation issue d'une impression globale.

Cependant, on se rend compte que, des barèmes trop méticuleux où toutes les tâches seraient listées et codifiées au ½ point près, ne permet pas d'obtenir une note éliminatoire. Ils occultent forcément le caractère prépondérant de certaines compétences par rapport à d'autres de moindre importance.

A la lumière de ce paragraphe, nous voyons qu'une note signifie bien plus que la simple expression scientifique du nombre donné. De ce fait, la construction d'une note chiffrée devient bien plus complexe que pouvait le laisser supposer le simple choix des 21 échelons possible.

Attribuer une note produit forcément un positionnement des candidats entre eux qui aboutit à une hiérarchisation et un classement des candidats. Et vient alors évidemment à l'esprit la question suivante : « Avons-nous besoin de classer nos candidats ? ».

#### **4. Mes propositions de notation**

La suite de mon mémoire proposera des éléments de réflexion pour tenter d'améliorer nos méthodes de notation, sans rien changer à la structure actuelle de nos diplômes de niveau 4, initiateur, MF1 et MF2. On garde notre système d'évaluation et l'organisation de nos examens, mais on tente d'en améliorer la lisibilité et l'efficacité.

## 4.1. Problématique

Attribuer une note n'est pas simple, évaluer un plongeur lors d'un examen proposant de nombreuses épreuves est complexe. Il m'apparaît un certain nombre de difficultés que je voudrais exposer maintenant :

- Peut-on trouver un moyen pour qu'une note minimale (actuellement un 05/20) ne soit pas compensée par une note maximale dans une autre épreuve car en terme de compétence, cela revient à nier l'intérêt de la compétence qui a produit une mauvaise note.

Je reprends cependant l'idée de Claude DUBOC qui estime qu'il est déraisonnable de mettre une note supérieure à 15/20. Oui sauf qu'une prestation excellente doit être reflétée par une note excellente. Et, de plus, comment justifier aux candidats de ne pas mettre des notes supérieures à 15 ?

- Il faut réfléchir sur le rôle et l'intérêt des coefficients (particulièrement certaines épreuves). Ils permettent en effet d'amplifier la possibilité de rattraper une épreuve ratée, ce qui revient aussi à accepter l'idée que toutes les épreuves ne sont pas utiles.
- Il existe un réel problème des niveaux d'exigence des écrits et des oraux entre le niveau 4 et le MF2. Les libellés du manuel de formation technique sont mêmes identiques (exemples du matériel ou des notions de dissolution).
- Il faut réfléchir sur l'intérêt des barèmes chronométriques des épreuves de nage. Que cherchons-nous à travers une telle évaluation ?
- Peut-on accepter d'entendre dire que « le MF2, c'est la même chose que le niveau 4 en plus profond ». Il n'est d'ailleurs pas étonnant d'entendre ce genre de phrases, puisque même notre manuel de formation technique donne des objectifs et des critères de réalisation identiques. Seule la profondeur change ! Et pourtant NON, les objectifs sont tellement différents !

- Quelles différences faisons-nous dans l'épreuve pédagogique d'un initiateur et celle d'un MF1. Un baptême n'est-il pas identique qu'il soit effectué par un initiateur ou par un MF1. La réponse est évidente, pourtant le cursus de formation d'un initiateur et d'un MF1 est très différent (les stages initiaux possèdent les mêmes objectifs, mais le stage initial du MF1 se déroule sur 6 jours pendant que celui de l'initiateur ne se déroule que sur 2). Il me semble alors que le niveau d'exigence devrait aussi être différent au moins en terme de notation. Pourtant, je ne sais pas faire de différence dans ma note entre un candidat à l'initiateur et un candidat au MF1 qui devrait traiter du baptême !
- N'est-il pas anormal que certaines épreuves et en particulier les épreuves pédagogiques ne proposent pas de critères d'évaluation clairement énoncés ?
- Pouvons-nous continuer à attribuer des notes de manière globale ? Je défends l'idée qu'il faut stopper la notation globale intuitive sans entrer dans une logique d'appréciation où tout serait minutieusement établi au  $\frac{1}{4}$  ou au  $\frac{1}{2}$  point près.

Pour répondre à toutes ces questions, il est nécessaire d'aller plus avant dans l'étude des compétences de ces 4 niveaux.

Cette étude nous permettra d'affiner certains critères d'évaluation qui nous font cruellement défaut, en particulier dans toutes ces épreuves où notre notation reste très globale, très intuitive, très subjective.

Pour nous aider à produire une note, je propose de réfléchir sur les objectifs de ces quatre niveaux de plongée.

## **4.2. Analyse de notre activité**

Définir des objectifs m'amène avant tout à analyser notre activité. C'est la prise en compte des particularités de notre activité qui permettra une définition claire des objectifs de nos niveaux d'encadrants et d'enseignants.

La plongée est l'une des activités les plus complexes qui soit. En effet, elle présente des caractéristiques nombreuses et diverses qui lui confèrent ce statut si particulier. Ainsi on trouve 4 groupes de contraintes :

□ **Le milieu :**

C'est tout d'abord un changement d'état, car notre milieu d'évolution est aquatique, ce qui a pour conséquence de perturber nos repères (tri-dimensionnalité, pesanteur, sens, etc...). Ensuite, il est hyperbare, ce qui nous oblige à accepter des contraintes physiques liées à la pression. Et enfin, il est ouvert et extérieur donc changeant, ce qui implique que nos moniteurs aient des capacités d'adaptation extrêmes et rapides.

□ **Le public :**

Le public pratiquant, qu'il soit moniteur ou simple plongeur, est un public d'une extraordinaire hétérogénéité. En effet, l'activité n'étant ni compétitive, ni exigeante en terme de capacités physiques, on peut trouver toutes les catégories d'âges, ainsi que des capacités, des conditions physiques, des motivations ou des affects très différents.

De plus, tout ce public hétérogène est mélangé à tout moment de la pratique (pas de catégorie d'âge, pas de groupe de niveau en rapport aux capacités physiques, etc...), ce qui amène une difficulté supplémentaire dans l'encadrement de ce public.

□ **Le matériel :**

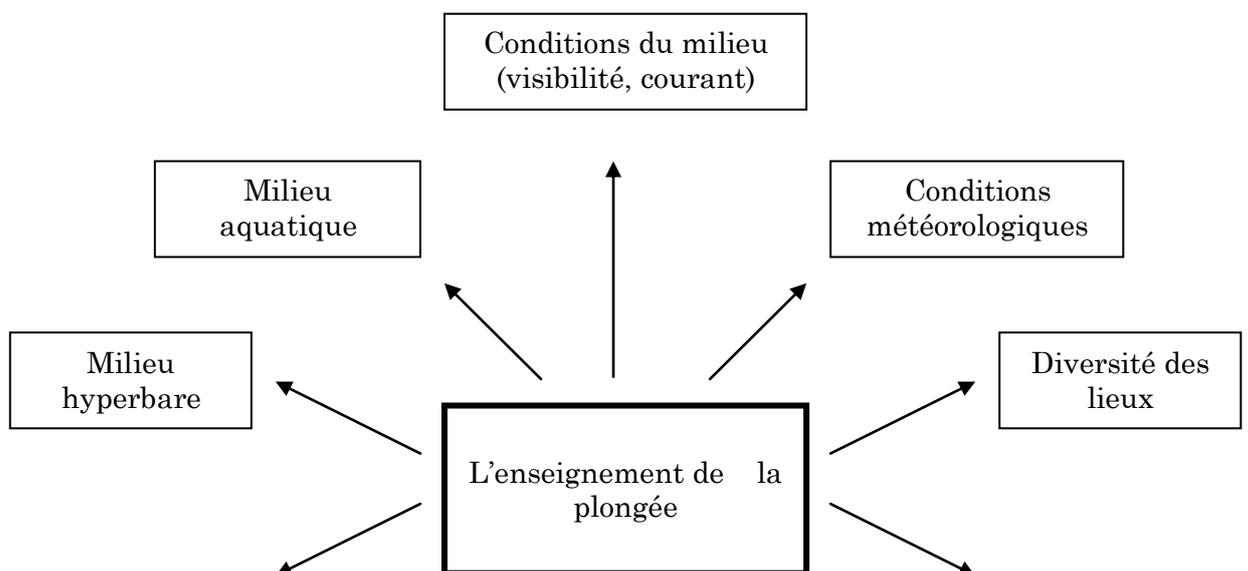
La plongée se distingue aussi par la quantité et la technicité des matériels utilisés. Ainsi, on trouvera le matériel collectif d'une part, et la matériel individuel, d'autre part. La pratique de la plongée passe obligatoirement par l'apprentissage de l'utilisation du matériel individuel, l'encadrement de la plongée passant

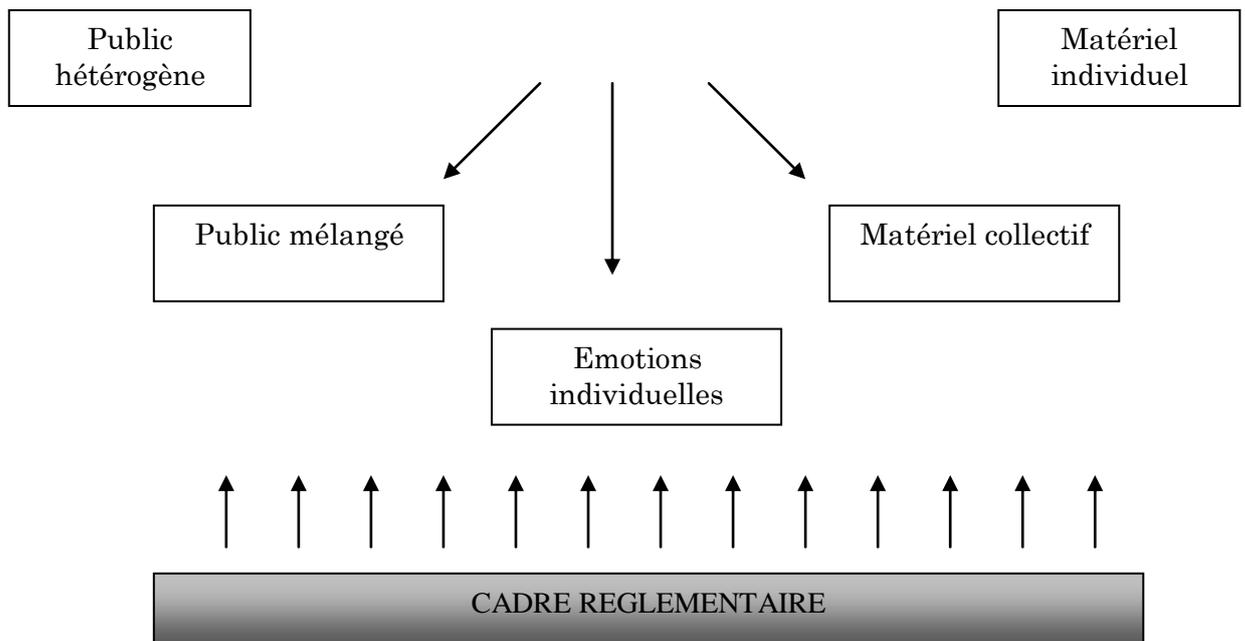
obligatoirement par l'apprentissage de l'utilisation du matériel collectif.

□ **Le cadre réglementaire :**

Il est d'autant plus présent que l'activité est complexe. Il est inhérent à la pratique et conditionne toute l'architecture de notre Ecole Française de Plongée. Il est en filigrane de toute action d'encadrement ou d'enseignement.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux paramètres contraignant la pratique de la plongée et son enseignement :





La plongée n'est pas simplement l'addition de ces paramètres. Chacun d'entre eux peut perturber l'un, quelque uns ou tous les autres. Il y a une véritable inter-relation de toutes ces composantes.

A la lumière de cette rapide analyse, et du fait de cette complexité, on se rend compte que nos niveaux de plongée possèdent tous une architecture commune qui est la recherche de l'autonomie et la progression vers une autonomie toujours plus grande. Ainsi on trouvera :

- ❖ Niveau 1 : Autonomie individuelle
- ❖ Niveau 2 : Autonomie relative
- ❖ Niveau 3 : Autonomie totale

Les diplômes d'encadrement et d'enseignement ( niveau 4, initiateur, MF1 et MF2) doivent aussi se décliner dans cette logique d'autonomie, mais c'est maintenant une autonomie dans la gestion des autres. Ainsi, on pourrait imaginer une architecture où le MF1 possède l'autonomie totale. En effet, il est un enseignant complet qui est capable de prendre en compte tous les paramètres ci-dessus dans la gestion et l'apprentissage aux autres. Il est alors capable de :

- S'adresser à tous les publics (tous niveaux).
- S'adapter au milieu extérieur et changeant (milieu naturel, tous espaces d'évolution).
- Gérer le matériel individuel et collectif (directeur de plongée).
- Enseigner et évaluer (connaissances en pédagogie, communication, aspects comportementaux, etc...).

Le MF1 est un opérationnel, autonome et responsable.

Dans cette architecture, le niveau 4 et l'initiateur possèdent une autonomie relative car leur action d'encadrement et d'enseignement présentent, pour chacun d'entre eux, des restrictions quant à certains paramètres qui régissent notre activité. Leurs compétences se situent sur un champ d'application volontairement simplifié où certains des paramètres de notre activité ont été occultés.

- Le niveau 4 présente des restrictions sur :
  - Le type d'encadrement possible. Le niveau 4 n'a pas de logique d'enseignement, son public est un public qui possède déjà un niveau de plongée. Il n'est que le guide.
  - La gestion du matériel collectif. Le niveau 4 est un aide mais n'a pas de responsabilité dans ce domaine.
  - La gestion des conditions environnementales extérieures. C'est le Directeur de plongée qui aura à faire des choix à ce niveau.

Le niveau 4 est un guide, un exécutant en milieu ouvert.

- L'initiateur présente des restrictions sur :
  - Le milieu. Sa complexité est réduite du fait que le milieu est devenu un milieu quasiment fermé. Il n'est donc plus changeant, ce qui réduit les incertitudes.

- L'espace d'évolution. Il est réduit, ce qui a pour effet de diminuer les effets complexes de l'augmentation de pression.
- L'hétérogénéité du public. Son action s'adresse à des débutants.

L'initiateur est un enseignant en milieu favorisé, il peut alors reproduire des scènes pédagogiques apprises.

Le MF2 devient alors le référent, le sage, le modèle.

C'est un opérationnel qui a les capacités de transmettre à tous les autres, en particulier aux MF1. C'est son expérience qui est à la base de ses ressources. Elle lui permet de posséder un esprit de synthèse et de réflexion sur la globalité de l'activité, en particulier sur la structure des cursus de formation (notion de transversalité), sur les comportements humains et sur les changements du milieu. Il est le garant de la pérennité de l'activité, il est le repère.

Dans la logique d'autonomie, nos diplômes d'enseignants pourraient se décliner ainsi :

- ❖ Niveau 4 et Initiateur : Autonomie relative
- ❖ Niveau MF1 : Autonomie totale
- ❖ Niveau MF2 : Référent

L'évaluation de ces niveaux doit se faire dans cette optique. En gardant ce canevas, je pense qu'il sera plus facile de se positionner sur une évaluation chiffrée en gardant comme repère la note de 10/20 qui permet d'obtenir le diplôme.

### **4.3. Principes de base de mon système de notation**

La notation de ces niveaux doit respecter des principes qui se retrouveront dans les quatre examens. On doit pouvoir établir une logique générale qui procurera aux évaluateurs un fil conducteur.

Avec ces contraintes, je vais ici définir quelques principes de bases qui se retrouveront dans chacun des 4 diplômes :

1. Pérenniser les notions bien connues de « savoirs », « savoirs-faire » et « savoirs-être ». Elles représenteront le fil conducteur de la notation, il faut alors y adapter la méthode d'évaluation.

Le N4 et l'Initiateur ont une autonomie relative : on note le savoir-faire, car, avec les restrictions de leur encadrement, ces niveaux s'inscrivent dans une logique de reproduction de ce qui a été appris. D'ailleurs le niveau 4 ne s'appelle-t-il pas le capacitaire ? Il doit donc démontrer ses capacités dans la maîtrise des savoirs-faire et nous ne devons pas en attendre plus.

Le MF1 a une autonomie totale : on note le savoir-être, le savoir-faire devient une évidence mais sera tout de même vérifié et évalué.

Le MF2 est le référent, le modèle : on note la démonstration du savoir-être. Cela va impliquer, par exemple, dans les épreuves écrites ou orales, que le MF2 soit capable d'avoir un esprit de synthèse et montre des capacités de réflexion. Il n'est plus seulement dans une logique de connaissances. Charge à nous, évaluateurs, de proposer des sujets et des questions permettant de faire émerger ce type de compétences et surtout de les évaluer.

En résumé, on aurait :

Niveau	4 et Init	MF1	MF2
Objectif	Autonomie relative	Autonomie totale	Référent
Objet de l'évaluation	Savoirs et savoirs-faire	Savoirs-être	Démonstration des savoirs-être

En utilisant ces principes simples, je solutionne déjà plusieurs des problèmes que j'avais énoncé plus haut, comme par exemple :

- La différence de notation des épreuves pratiques entre les N4 et les MF2 (et aussi la DTH du MF1).
- La différence de notation entre un baptême fait par un candidat initiateur ou par un candidat MF1.
- Le niveau d'exigence des épreuves orales de connaissances.

2. Définir des méthodes de construction de notes bien précises. Elles seraient alors de deux types :

- Une forme additive lorsqu'une même note prend en compte une somme de compétences, ou doit évaluer des savoirs ou des savoirs-faire. Un barème clairement énoncé répartirait alors les points en fonction des compétences recherchées.
- Un mixte d'additions et de soustractions autour de 10 lorsque la note est le reflet d'un savoir-être ou de la démonstration d'un savoir-être. En effet, il me semble nécessaire dans l'évaluation de ce type de compétence de vérifier, en amont de la maîtrise du savoir-être, la maîtrise

des savoirs et savoirs-faire. Le manque de maîtrise de ces derniers soustrairait des points en- dessous de 10, la maîtrise du savoir-être ou sa démonstration apporterait des points au-dessus de 10.

3. Classer les épreuves en plusieurs groupes distincts. Cela poursuit plusieurs objectifs :

- que des compétences primordiales soient évaluées pendant l'examen (par exemple, les capacités réelles et complètes d'un guide de palanquée lors de l'examen de niveau 4).
- que chaque compétence nécessaire soit évaluée individuellement.
- que l'obtention du niveau reflète l'acquisition de toutes les compétences.
- que les épreuves soient plus justement équilibrées les unes par rapport aux autres. Je défends ici l'idée qu'il faut supprimer les coefficients, car toutes les épreuves sont nécessaires mais pas suffisantes pour obtenir l'examen. Une épreuve ratée ne doit pas pouvoir être rattrapée par d'autres. Cela aurait aussi l'avantage d'obliger les candidats à ne pas sous-estimer certaines épreuves. Les exemples de ces cas sont malheureusement nombreux :
  - l'écrit de physique du niveau 4 qui est souvent bâclé car les candidats ne se préoccupent que des épreuves à fort coefficient, ce qui a pour conséquence d'avoir des MF1 puis des MF2 qui méconnaissent complètement les bases fondamentales de cette matière).
  - l'épreuve de matelotage du niveau 4.
  - toutes les nages capelées (500m non noté du niveau 4 ou 1000m coefficient 1 du MF2).

On aurait alors 4 groupes d'épreuves pour tous nos examens d'encadrants et d'enseignants :

- ❖ Les savoirs théoriques
- ❖ Les capacités physiques
- ❖ Les capacités techniques
- ❖ Les capacités comportementales

En conclusion, les principes de notation permettant l'obtention de l'examen sont :

- D'obtenir 10/20 à chacun de ces 4 groupes.
- D'abandonner l'utilisation de coefficients.
- La note éliminatoire à 05/20 devient, de ce fait, inutile et on peut reprendre toute la palette de notes de 0 à 20. Je propose que la note de 00 /20 élimine le candidat.

#### **4.4. Conséquences sur nos diplômes**

Tout ce qui précède n'a de sens que si je vais au bout de ma démarche en énonçant les différences que cela procurera en matière de notation. Cela nécessitera d'effectuer quelques changements sur les épreuves elles-mêmes.

##### ***4.4.1. LE NIVEAU 4***

Je reste bien sur mon principe premier que la notation doit porter sur les savoirs et les savoirs-faire.

### **a. Les savoirs théoriques**

L'objectif de cette évaluation est bien de coter les connaissances du candidat. Il faudrait pouvoir établir un contrat minimal de connaissances permettant d'obtenir la note de 10/20.

Il me semble qu'il faut au maximum éliminer les questions ouvertes car elles laissent trop de place à des considérations autres que la connaissance qui, nous l'avons vu plus haut, sont des biais de l'évaluation (capacité de rédaction, écriture, orthographe, etc...). A ce niveau, nous devons n'évaluer que les savoirs.

On pourrait aussi avoir recours à des QCM.

Dans ce cas, il nous faut faire attention à la note associée au nombre de bonnes réponses car il nous faut diminuer le rôle du hasard. On peut alors utiliser des méthodes telles que celle présentée par Pascal MONESTIEZ où la note sur 20 est obtenue par le calcul suivant : pour 40 questions, on compte 0 pour les 10 premières bonnes réponses, ½ point pour les bonnes réponses au-delà de 10 et un point pour les bonnes réponses au-delà de 30.

On peut aussi utiliser la méthode suivante qui permet de corriger l'effet du hasard :  $SCORE\ VRAI = R - [ W / (n-1) ]$

avec R est le nombre de bonnes réponses au test, W est le nombre de réponses fausses et N est le nombre de choix proposés.

Je pense que, dans cette optique, il est préférable d'évaluer les connaissances de matériel et, le cas échéant de réglementation, à l'écrit. Cela aurait l'avantage d'augmenter l'objectivité et de clarifier le niveau d'exigence demandé ; et alors, le manuel de formation technique me semble approprié .

### **b. Les capacités physiques**

Puisque nous restons dans une logique de notation chiffrée, l'utilisation de barèmes chronométriques me semble inéluctable.

L'objectif étant d'évaluer des capacités physiques, la performance reste le meilleur indicateur.

Si nous optons pour une logique sans note éliminatoire, il faut rallonger les barèmes pour les notes comprises entre 0 et 5.

Dans ce cas, pourquoi ne pas évaluer le 500m capelé à l'aide de barèmes chronométriques également ?

Concernant l'apnée, il est nécessaire d'affiner les critères d'évaluation présentés dans le manuel de formation technique. En effet, le terme « aisance à 10m » me semble insuffisant. Je pense que nous ne pouvons pas faire l'économie de la prise en compte de la durée de l'apnée qui est un critère objectif majeur.

On pourrait avoir une grille d'évaluation qui ressemble à :

- De 0 à 10 points pour la durée de l'apnée (barème à définir).
- De 0 à 3 points pour la qualité du canard.
- De 0 à 2 points pour la position à 10m.
  
- De 0 à 5 points pour la vitesse de remontée, l'arrêt et le tour à 3m puis la sortie de l'eau.
- une note de 0/20 si le candidat n'arrive pas à 8m.

Concernant le mannequin, je propose aussi d'affiner les critères donnés dans le manuel tels que « l'aisance et l'efficacité du tractage ». De la même manière que pour l'apnée, le critère du temps de tractage me semble un indicateur objectif incontournable sur l'efficacité du tractage. L'aisance pourrait être évaluée, par exemple, par la qualité des deux canards.

On pourrait avoir une grille d'évaluation qui ressemble à :

- De 0 à 8 points pour le temps total (barème à définir).
- De 0 à 6 points pour le temps de tractage (barème à définir).

- 2 points en plus pour la qualité des canards.
- 2 points en plus pour la rectitude des trajectoires.
- 2 points en plus pour la tenue du mannequin.
- Une note de 0/20 si l'épreuve n'est pas finie ou si les voies aériennes du mannequin sont immergées.

### **c. Les capacités techniques**

Elles représentent des savoirs-faire pratiques, mais en aucun cas, une réalité de plongée. Toutefois, le niveau 4 doit posséder un niveau de maîtrise minimum sur certains savoirs-faire réputés primordiaux. Il ne s'agit absolument pas ici d'une notion quelconque de démonstration. Je m'inscris en faux par rapport au manuel de formation technique qui, lors de l'épreuve d'assistance à 30m, demande une démonstration mais tolère le palmage ou le regonflage du gilet !

Dans ce groupe d'épreuves de maîtrise de capacités techniques, on pourrait trouver :

- un sauvetage à l'aide des palmes de 20m (le terme DTH = démonstration technique devient alors impropre), dont l'objectif est d'évaluer des capacités physiques et techniques lors d'un effort en immersion.
- une RSE de 20m dont l'objectif est d'évaluer des capacités techniques et émotionnelles dans des conditions psychologiques défavorables.
- une descente dans le bleu à 40m dont l'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à descendre verticalement, tête en bas, sans repères, à vitesse constante.
- une respiration sans masque à 40m dont l'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à maîtriser

une ventilation et un niveau d'immersion dans des conditions défavorables.

- une assistance à l'aide du gilet de 40m dont l'objectif est d'évaluer la capacité du candidat à dominer l'utilisation exclusive des gilets (le palmage et le regonflage seraient alors largement sanctionnés).

La descente dans le bleu, la ventilation sans masque et la remontée gilet de 40m se déroulerait au cours d'une même plongée. Ces 3 compétences pouvant se regrouper en deux notes avec une première note sur 20 (addition de deux notes sur 10) pour descente dans le bleu et ventilation sans masque et une deuxième note sur 20 pour l'assistance gilet.

#### **d. Les capacités comportementales**

Elles représentent la réalité des prérogatives du niveau 4, c'est à dire ses capacités à être un guide. Il s'agit là d'évaluer la compétence du candidat à montrer un comportement judicieux envers des plongeurs de niveau inférieur. L'évaluation doit donc englober toutes les phases qui permettent d'emmener des plongeurs en immersion dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Je veux parler ici de la nécessité d'évaluer toutes les aspects d'un encadrement de qualité c'est à dire la prise de contact des plongeurs, les explications précédant la mise à l'eau, la descente, l'évolution, la remontée et la sortie de l'eau d'une palanquée.

Ce groupe d'épreuves doit aussi prendre en compte l'évaluation des capacités du candidat à être un équipier efficace sur un bateau de plongée ou à terre, ce qui comprend son aide dans les manœuvres du bateau, ses compétences de matelotage, sa capacité à utiliser une station de gonflage ainsi que sa capacité à régler certains problèmes qui surviennent pendant les sorties en mer (fuite sur un détendeur ou sur un bloc, problème sur un DS, sangle de masque, etc...).

Ce groupe d'épreuves reste lui-aussi dans une logique de maîtrise des savoirs-faire, c'est à dire que l'évaluation du niveau 4 peut rester sur des comportements appris.

Dans ce groupe d'épreuves de capacités comportementales, on devrait trouver :

- Une épreuve d'utilisation de la station de gonflage avec l'énoncé, par le candidat, des consignes de sécurité (cette épreuve pourrait remplacer l'épreuve de matériel).
- Une épreuve d'équipier à la mer avec la réalisation d'au moins trois nœuds usuels, l'aide pendant un accostage ou un mouillage de bateau et une intervention sur un incident matériel survenant sur le bateau (cette épreuve pourrait être évaluée pendant les sorties bateau nécessitées par les épreuves pratiques).
- Une épreuve de guide de palanquée avec des débutants dans l'espace proche.
- Une épreuve de guide de palanquée avec des niveaux 2 dans l'espace lointain.

J'ai cependant bien conscience que toutes ses épreuves constitueraient un examen trop lourd en terme d'organisation et de sécurité. Aussi je propose de nous limiter à une seule épreuve de guide de palanquée, qui pourrait s'effectuer à 30m (qui remplacerait l'épreuve d'assistance gilet), ce qui reviendrait à la même organisation que le niveau 4 actuel.

Donc l'épreuve d'évaluation de guide de palanquée pourrait s'effectuer de la manière suivante : le candidat est évalué sur sa gestion d'une palanquée (de 2 plongeurs, les deux jurys jouant ce rôle) dans l'espace lointain, avec une évaluation qui porterait sur :

- La qualité des explications précédant la mise à l'eau.
- La mise à l'eau et la gestion de la descente de la palanquée.
- L'évolution à 30m avec gestion d'incidents éventuels.

- La remontée avec gestion complète des procédures de décompression et maintien d'un palier.

### **COMMENT NOTER CES CAPACITES TECHNIQUES ET COMPORTEMENTALES ?**

Nous sommes dans des évaluations de savoirs et savoirs-faire. Comme je l'ai décrit plus haut, la notation se fera par un barème additif, chacune des différentes tâches de l'épreuve contribuant à faire la note globale sur 20.

Je maintiens que, pour éviter les pièges d'un tel barème, où une tâche primordiale serait défailante, il faut se donner la possibilité de faire retomber la note à 0 quelque soit la qualité des autres tâches. Charge à nous de définir, pour chacune des épreuves, ces cas de figure et de les énoncer clairement.

La note 0 deviendrait éliminatoire de fait.

Exemple : re-descente pendant l'épreuve d'assistance gilet à 40m, ou RSE en moins de 45 secondes, ou détendeur hors de la bouche pendant le sauvetage palmes ou mise en danger flagrante de la palanquée pendant l'épreuve de guide de palanquée.

Voici les grilles d'évaluation additive que l'on pourrait utiliser, sachant qu'il est encore possible de les rendre plus précises :

#### **Capacités techniques :**

- **Sauvetage à l'aide des palmes de 20m**
  - De 0 à 4 points pour la qualité des appuis au fond.
  - De 0 à 4 points pour la qualité de la mise en bouche du détendeur et de son maintien.

- De 0 à 2 points pour la qualité de l'impulsion et du démarrage rapide.
- De 0 à 5 points pour le respect de la vitesse de remontée à partir de 15m.
- De 0 à 2 points pour la qualité de l'arrêt et du tour à 3m.
- De 0 à 1 point pour la qualité du signe détresse.
- De 0 à 2 points pour la qualité du tractage en surface.
- Une note de 0/20 si l'épreuve n'est pas terminée ou si le détenteur n'est pas dans la bouche.

➤ **RSE de 20m**

- De 0 à 2 points pour la ventilation avant le départ et l'impulsion de départ.
- De 0 à 5 points pour la régularité de la vitesse de remontée.
- De 0 à 3 points pour la qualité de l'arrêt franc à 3m et le tour d'horizon.
- De 0 à 8 points pour la durée de la remontée jusqu'à 3m
  - 2 pts :  $50'' < D < 55''$
  - 2 pts :  $56'' < D < 60''$
  - 2 pts:  $61'' < D < 70''$
  - 2 pts:  $D > 71''$
- Une note de 0/20 si l'épreuve n'est pas finie ou si la durée de remontée est inférieure à 45 secondes.

➤ **Descente dans le bleu et masque à 40m**

- De 0 à 5 points pour la verticalité de la descente.
- De 0 à 2 points pour la régularité de la vitesse de descente.
- De 0 à 3 points pour l'arrêt et la stabilisation à 40m.
- **ATTENTION** : de 1 à 5 points en **MOINS** pour la rotation pendant la descente.
- De 0 à 3 points pour la rapidité de la réaction au signe «enlèves ton masque ».

- De 0 à 2 points pour la ventilation sans masque.
- De 0 à 5 points pour la stabilité pendant l'épreuve.

➤ **Assistance au gilet de 40m**

- De 0 à 2 points pour la qualité de la prise.
- De 0 à 3 points pour le gonflage et le décollage de 40m.
- De 0 à 6 points pour le contrôle de la vitesse de remontée.
- De 0 à 6 points pour la régularité de la vitesse de remontée.
- De 0 à 3 points pour l'arrêt entre 6 et 3m.
- Une note de 0/20 si le binôme redescend ou s'il n'y a pas de contrôle de la vitesse.
- **ATTENTION** : 5 points en moins pour chaque regonflage du SSG ou chaque utilisation des palmes

**Capacités comportementales :**

➤ **Utilisation de la station de gonflage et consignes de sécurité**

- De 0 à 5 points pour les explications concernant les principes de fonctionnement d'une station de gonflage.
- De 0 à 8 points pour la réalisation d'un gonflage de blocs.
- De 0 à 7 points pour l'énoncé des consignes de sécurité.

➤ **Rôle d'équipier**

- De 0 à 8 points pour la réalisation d'au moins 3 nœuds usuels.

- De 0 à 6 points pour l'aide à l'accostage ou au mouillage du bateau.
- De 0 à 6 points pour l'intervention sur deux incidents de matériel pouvant survenir sur le bateau.

➤ **Guide et gestion de palanquée**

- De 0 à 6 points pour la qualité de la prise en compte de la palanquée avant la plongée :
  - Qualité de la présentation (aisance corporelle, audibilité, clarté de l'exposé) (3 pts)
  - Qualité des explications (consignes de sécurité, intérêt de la plongée...) (3 pts)
- De 0 à 3 points pour la qualité de la mise à l'eau et de la descente jusqu'à 30m
  - Regroupement de la palanquée en surface : (1 pt)
  - Immersion (1 pt)
  - Gestion de la descente jusqu'à 30m (1 pt)
- De 0 à 6 points pour la qualité de l'évolution et la gestion des incidents (la plongée se terminant obligatoirement par une assistance ventilatoire) :
  - Délai d'intervention (1 pt)
  - Identification des problèmes (1 pt)
  - Interventions appropriées (1 pt)
  - Qualité de l'assistance ventilatoire
    - Présentation du détendeur (1 pt)
    - Respect de la vitesse de remontée (2 pts)
- De 0 à 5 points pour la qualité de la gestion des procédures de décompression et du maintien du palier
  - Respect de la vitesse de remontée de la palanquée (1 pt)

- Prise en compte des différentes procédures de décompression des membres de la palanquée (1 pt)
  - Maintien du niveau d'immersion de toute la palanquée pendant le palier (1 pt)
  - Utilisation correcte du parachute de palier (1 pt)
  - 1 point supplémentaire pour une attitude et une communication fluide du candidat pendant la plongée
- Une note de 0/20 si il est avéré une mise en danger flagrante de la palanquée à n'importe quel moment de la prestation.

Il est alors possible d'établir des grilles d'évaluation utilisables dans tous les jurys de niveau 4 qui auraient le mérite de garantir une objectivité accrue et une homogénéité des examens sur tout le territoire.

Vous trouverez des modèles de grille d'évaluation dans les annexes de ce mémoire.

#### ***4.4.2. L'INITIATEUR***

Ce niveau poursuit les mêmes objectifs que le niveau 4, c'est à dire une autonomie réduite dans les fonctions d'enseignant de plongée.

De la même manière, nous nous attacherons à n'évaluer que des savoirs et des savoirs-faire.

On a toujours nos 4 groupes d'épreuves, dans lesquels la notation s'effectue de 0 à 20, sans coefficient., avec l'obligation d'avoir 10/20 à chacun des groupes.

#### **❖ Les savoirs théoriques**

Ils peuvent se résumer à l'épreuve de réglementation actuelle. Cependant, je continue de penser qu'il faut utiliser le plus possible des questions fermées ou des QCM (même méthode que pour le niveau 4),

afin d'évaluer des connaissances en toute objectivité et sans les biais connus.

❖ **Les capacités physiques**

Elles s'expriment par l'épreuve du mannequin. On pourrait utiliser le même barème de notation que pour l'épreuve du niveau 4.

❖ **Les capacités techniques**

Elles pourraient s'exprimer par une épreuve qui consiste à évaluer les capacités à porter assistance à un plongeur en difficulté dans une faible profondeur (espace proche). L'épreuve, qui existe lors du stage pédagogique en situation, pourrait être utilisée et évaluée pendant l'examen. On pourrait utiliser la grille d'évaluation suivante :

- De 0 à 2 points pour la rapidité d'exécution.
- De 0 à 4 points pour la qualité de la prise d'assistance.
- De 0 à 4 points pour la qualité de la mise en bouche et du maintien du détenteur.
- De 0 à 3 points pour la sortie et le signe détresse.
- De 0 à 4 points pour le tractage.
- De 0 à 3 points pour la préparation au hissage.
- Une note de 0/20 est attribuée si le détenteur n'est pas maintenu en bouche pendant toute la durée de l'épreuve.

❖ **Les capacités comportementales**

Il s'agit de l'évaluation des savoirs-faire pédagogiques de l'initiateur dans un champ d'application restreint (espace proche, milieu fermé, public de débutants). Ainsi, on peut accepter une certaine rigidité des comportements qui sont alors acquis par l'apprentissage.

La présentation pédagogique du candidat pourra être standardisée avec des critères d'évaluation clairement énoncés :

- De 0 à 5 points pour la qualité des explications avant la séance avec obligatoirement :

- Présentation de l'objectif général (prérogatives)
- Présentation de l'objectif de séance (utilisation du terme « être capable de »).
- Situation dans la progression.
- Justification de l'exercice.
- Explications de l'exercice.
- De 0 à 4 points pour la prestation pratique avec :
  - Position du candidat par rapport à ses élèves.
  - Qualité de la communication mise en place.
  - Identification des problèmes.
  - Résolution des problèmes.
- De 0 à 4 points pour le retour à terre et commentaires avec :
  - Rappel de l'objectif.
  - Rappel des problèmes rencontrés et justifications des solutions apportées.
  - Renforcement positif envers l'élève.
  - Proposition de séance suivante
- De 0 à 3 points pour l'organisation matérielle et sécuritaire avec :
  - Mise en place d'une organisation matérielle particulière.
  - Prise en compte de la sécurité du groupe.
  - Respect des zones d'évolution.
- De 0 à 4 points pour le comportement général du candidat avec :
  - Clarté du discours.
  - Aisance corporelle.
  - Vocabulaire adéquat.
  - Attitude plaisante.
- Une note de 0/20 si le candidat met en danger son élève (survenue d'accident possible par erreurs ou manque

d'explications), ou si le candidat ne respecte pas les zones d'évolution.

La fiche de notation de cette épreuve est présentée dans les annexes de ce mémoire.

#### **4.4.3. LE MF1**

J'ai défini plus haut que le MF1 possédait une autonomie totale dans son action d'enseignement. J'ai aussi défini que l'évaluation de ses compétences devaient nécessairement porter sur la maîtrise des savoirs-être.

Je maintiens toujours, qu'il me semble opportun de vérifier et donc d'évaluer, même dans une faible proportion, les savoirs et les savoirs-faire .

Je garde aussi mon architecture autour des 4 groupes d'épreuves, avec la moyenne à 10/20 pour l'obtention du diplôme, et la moyenne de 10/20 à chaque groupe d'épreuves. Les notes éliminatoires à moins de 5/20 et les coefficients n'existent plus, la notation s'effectuant réellement de 0 à 20. La note de 0 devient éliminatoire.

On pourrait alors proposer les épreuves suivantes, toujours réparties dans les 4 groupes:

##### **❖ Les savoirs théoriques**

- Une épreuve de réglementation qui porterait sur les sujets définis dans le manuel de formation technique.
- Une épreuve de contrôle des connaissances qui porterait sur les connaissances de base de la théorie de la plongée (physique, accidents et procédures de décompression). Le niveau d'exigence des connaissances serait celui du niveau 4, il ne s'agit que d'un contrôle.

Chacune de ses épreuves dureraient 1 heure. Les QCM pourraient être adaptés.

❖ **Les capacités physiques**

- Une épreuve de nage qui pourrait être un 800m PMT. L'objectif n'est clairement pas d'évaluer une performance, puisqu'on est dans une logique d'évaluation de la maîtrise des savoirs-être. Je propose que le barème chronométrique soit assorti d'une variante qui permette d'évaluer le comportement. Il serait intéressant d'évaluer la gestion de l'effort et sanctionner par ce biais, des candidats qui ne seraient pas capable de répartir leur effort (l'apprentissage des filières énergétiques auraient alors tout son intérêt ici). Il suffit, pour établir une évaluation, de noter 4 temps de passage. Ainsi la performance serait sur 14 points et la gestion de l'effort sur 6 points.  
(voir barème et grille d'évaluation en annexe).

❖ **Les capacités techniques**

- Une épreuve de DTH qui permettrait d'évaluer les capacités techniques. L'épreuve actuelle me semble adéquate, mais il faut en préciser le principe de notation.

La logique d'évaluation du savoir-être reste primordiale. Comme expliqué plus avant dans ce mémoire, la notation serait alors un mixte d'additions et de soustractions autour de 10. Aussi je propose que le savoir-faire rapporte au maximum 10 points et que les points au-delà et jusqu'à 20 se rapportent à la maîtrise du savoir-être. Cela voudrait dire que, si le candidat respecte et réalise tous les points d'une DTH, il obtient 10/20. Pour obtenir des points supplémentaires, il doit véritablement

s'inscrire dans une démonstration de chaque aspect de l'exercice.

La notation s'effectuerait de la manière suivante :

- Avant 10, on évalue le savoir-faire, les points viennent alors en soustraction s'il existe des oublis ou une mauvaise réalisation.
- Au-delà de 10, les points viennent en addition et permettent d'évaluer le niveau d'acquisition du savoir-être (démonstration).

La grille d'évaluation de cette épreuve pourrait être la suivante :

➤ Points en soustraction de 10

- Jusqu'à 5 points en moins pour la remontée (absence d'impulsion, vitesse de remontée trop rapide, arrêts pendant la remontée, non verticalité de la remontée).
- Jusqu'à 2 points en moins si tour d'horizon oublié ou tronqué.
- 1 point en moins si signe détresse absent.
- jusqu'à 2 points en moins si re-descente au cours du tractage.

➤ Points en addition de 10

- De 1 à 2 points supplémentaires pour la qualité des appuis et la vérification visuelle de la remise en bouche du détenteur.
- De 1 à 2 points supplémentaires pour le contrôle visuel de la victime pendant la remontée.

- De 1 à 2 points supplémentaires pour la qualité du tour à 3m (arrêt franc, ni plus ni moins de 360°, maintien du niveau d'immersion pendant tout le tour).
  - 1 point en plus pour les appuis et la tenue de la victime pendant le signe détresse.
  - De 1 à 2 points supplémentaires pour le confort du tractage.
  - 1 point supplémentaire pour la ventilation et l'état du candidat à la fin de l'épreuve.
- Une note de 0/20 si l'épreuve n'est pas finie, si le candidat re-descend ou si le détenteur n'est pas maintenu en bouche pendant l'épreuve.

❖ **Les capacités comportementales**

Elles ne seraient plus évaluées que par deux épreuves afin de ne pas alourdir l'examen et lui permettre de se dérouler dans le même laps de temps qu'actuellement.

Là encore, l'évaluation porte sur la maîtrise du savoir-être dans la transmission d'un apprentissage du candidat vers un élève.

On aurait ainsi :

- Une épreuve de pédagogie théorique qui permet d'évaluer les capacités du candidat à élaborer et diriger un cours théorique pour des élèves allant du débutant au niveau 4.
- Une épreuve de pédagogie pratique qui permet d'évaluer les capacités du candidat à élaborer et diriger une séance pratique dans l'eau pour des élèves allant du débutant au niveau 4.

Pour tenter de clarifier et de faciliter la notation chiffrée de 0 à 20, il est indispensable de préciser ici les critères d'évaluation. Le manuel de formation technique me semble, à ce sujet, largement imprécis.

Les épreuves de pédagogie ont une particularité, c'est qu'une seule épreuve permet d'évaluer plusieurs compétences. Les préciser clairement permettrait d'éviter la notation intuitive globale. La note pourrait alors être l'addition des notes établies pour chacune des compétences répertoriées.

➤ **Epreuve de pédagogie théorique**

Concernant cette épreuve, je pense qu'il faut proposer des sujets qui puissent se développer dans le temps imparti de 30 minutes. En effet, lors d'une présentation, la notion de respect de la durée d'exposé est une donnée importante qui permet d'évaluer la capacité du candidat à élaborer une stratégie quant au message à transmettre.

L'évaluation porte sur plusieurs compétences qu'il est bon de définir ici, la notation étant l'addition des notes attribuées pour chaque compétence.

Cependant, il faut se laisser la possibilité d'arbitrer la note lorsqu'il existe des erreurs majeures de contenus :

- Qualité de l'introduction :
  - Définition des objectifs (généraux, opérationnels)
  - Situation du cours dans la progression du niveau

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Qualités pédagogiques :
  - Qualité de la progression (logique et clarté du plan)
  - Utilisation de moyens pédagogiques
  - Qualité de l'évaluation prévue

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

- Qualité de la présentation :
  - respect de la contrainte temporelle
  - utilisation rationnelle du tableau
  - vocabulaire adapté
  - aisance corporelle
  - aisance verbale

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Qualité des connaissances

- 6	- 5	- 4	- 3	- 2	- 1	0
-----	-----	-----	-----	-----	-----	---

➤ **Epreuve de pédagogie pratique**

Concernant cette épreuve, il reste difficile de respecter les profondeurs nécessitées par certains sujets. Et pourtant, ceci nuit à la qualité de l'évaluation. Je n'ai malheureusement rien à proposer pour remédier à ce problème.

Je pense aussi qu'il faut abandonner certains sujets qui sont incohérents avec les pratiques traditionnelles. Je veux parler ici des sujets tels que l'orientation au niveau 2, où pédagogiquement, personne ne fait une séance complète sur ce sujet, mais ponctue plutôt, chaque séance pratique de la formation niveau 2, par des informations concernant ce sujet.

L'évaluation porte aussi sur plusieurs compétences, la notation étant l'addition des notes attribuées à chaque compétence :

- Qualité du briefing :
  - Présentation des objectifs (général, opérationnels)
  - Situation dans la progression (pré-requis)
  - Justification et explication de l'exercice

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Qualité de la prestation pratique dans l'eau :
  - Respect de la chronologie exposée
  - Qualité de la démonstration (le cas échéant)
  - Identification des problèmes
  - Solutions apportées

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Qualité du débriefing :
  - Apports constructifs
  - Renforcements positifs
  - Proposition de séance suivante

0	1	2	3
---	---	---	---

- Qualité de l'organisation matérielle et sécuritaire :

0	1	2	3
---	---	---	---

- Qualité du comportement général du candidat :
  - Clarté du discours
  - Attitude

0	1	2	3
---	---	---	---

**Attention** : La note de 00/20 est attribuée, quelque soit la prestation, si le candidat a mis en danger l'élève.

#### ***4.4.4. LE MF2***

J'ai défini plus haut que le MF2 devait s'inscrire comme un référent, un modèle vers lequel pourra se tourner le MF1 pour ses apprentissages. L'évaluation doit aussi s'inscrire dans cette logique. Donc je propose que l'évaluation porte maintenant sur la démonstration des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être.

Je propose de maintenir la même trame que l'évaluation des niveaux précédents avec encore nos 4 groupes d'épreuves que sont :

- ❖ Les savoirs théoriques

- ❖ Les capacités physiques
- ❖ Les capacités techniques
- ❖ Les capacités comportementales

Les épreuves, telles qu'elles existent actuellement me semblent, pour la plupart, adéquates. Je vais cependant en préciser les principes de notation et pour certaines, faire évoluer les critères de réalisation et d'évaluation.

Je continue de proposer que l'admission à l'examen se fasse pour une moyenne générale de 10/20 avec la moyenne de 10/20 à chacun des groupes, la note de 0 étant éliminatoire et les coefficients abandonnés.

Cela respecte la logique qui veut que chaque épreuve évalue une compétence précise, et que c'est l'addition de toutes les compétences qui procure le diplôme.

Cela permettra aussi d'équilibrer certaines épreuves qui me semblent disproportionnées. Je veux parler ici, en particulier, des épreuves d'orientation, qui procurent un coefficient de 5 et une notation pour le moins « large », avec des moyennes excessives qui permettent de rattraper beaucoup d'autres épreuves. Je pense que ce n'est pas souhaitable.

### **1) Les savoirs théoriques**

A ce niveau, évaluer les connaissances théoriques me semble nécessaire. Encore faut-il en préciser le niveau d'exigence. S'il s'agit de reproduire les épreuves de niveau 4, nous ne remplissons pas tous les objectifs de l'examen de MF2 (le manuel de formation technique ne me semble pas opportun pour cela, les critères entre N4 et MF2 se ressemblent, voire même sont identiques).

Il faut, de plus, exiger des compétences qui permettent d'évaluer cette notion de démonstration que j'ai mise comme principe. Un des moyens de le faire, en ce qui concerne les connaissances, serait d'évaluer le

fond et la forme. Ne sommes-nous pas en droit d'attendre d'un candidat MF2 qu'il soit capable de construire un devoir et que son expression écrite soit correcte ? Ces critères, s'ils sont clairement énoncés, permettraient que les candidats se préparent réellement à ces épreuves.

Ne sommes-nous pas en droit d'attendre d'un futur cadre de haut niveau, qu'il démontre une capacité de synthèse et de réflexion.

Je pense que cela permettrait de pallier certains des problèmes énoncés dans les compte-rendus de jurys.

Cependant, la notation devient aussi plus complexe à établir. La note sera donc l'addition des points attribués à chaque compétence.

Les QCM ne sont plus adaptés pour ce type d'évaluation.

Nous ne devons pas attendre seulement une réponse à une question, mais aussi une argumentation de la réponse.

Les questions deviennent alors des questions ouvertes avec une large place à la réflexion ou à la synthèse. De ce fait, les difficultés de notation redeviennent importantes d'où la nécessité d'établir des critères clairs.

Pour rester dans la logique du MF2 référent, on pourrait considérer qu'il faut vérifier et évaluer les savoirs mais aussi évaluer la démonstration du savoir-être. C'est pourquoi, je propose une grille d'évaluation avec des critères clairement énoncés:

- 10 points pour l'exactitude et la pertinence des contenus.
- 3 points pour l'argumentation des réponses apportées.
- 4 points pour l'organisation du devoir (présentation des réponses, gestion du temps).

- 3 points pour la qualité de l'expression (orthographe, construction grammaticale, vocabulaire approprié).

Il est bien évident qu'il faut utiliser ce protocole pour chaque question, et procéder ensuite à la moyenne pour obtenir la note globale de l'épreuve. Ce barème fonctionne aussi pour des réponses numériques à des problèmes (physique ou tables), car il me semble nécessaire, qu'en plus de la bonne réponse, le candidat MF2 soit capable de présenter de manière didactique et pédagogique ses réponses.

- **Epreuve d'anatomie et physiopathologie**

La simple connaissance livresque d'anatomie et de physiologie ne doivent pas suffire. Il faut réellement orienter les questions sur la physiopathologie, l'anatomie et la physiologie ne devenant que des matières nécessaires à l'argumentation des réponses. Il me semble alors inapproprié de demander des schémas, ceux-ci ne devant pas être une fin mais un moyen. On pourrait d'ailleurs enlever le terme « anatomie » dans le titre de l'épreuve.

- **Epreuve sur la décompression**

L'épreuve actuelle ne me pose pas de problème, sauf que les niveaux d'exigence de certains domaines établis par le manuel de formation technique sont les mêmes que pour le niveau 4. La réponse à ce problème pourrait aussi résider dans notre volonté d'évaluer les argumentaires et la forme du devoir. Les sujets de synthèse me semblent avoir leur place ici.

- **Epreuve sur les aspects théoriques**

Il me semble nécessaire de clarifier les attentes de cette épreuve. En effet, les questions se rapportant au matériel me semblent inappropriées dans la mesure où il existe une épreuve orale traitant de ce sujet. De la même manière, les questions traitant de l'organisation de plongée (activité de DP) me semblent faire double emploi avec l'épreuve de pédagogie organisationnelle. Ces questions pourraient cependant retrouver tout leur intérêt, si l'on attend clairement une argumentation des choix du candidat et, le cas échéant, si on fait évoluer l'épreuve de pédagogie organisationnelle.

- **Epreuve de réglementation**

Cette épreuve me semble intéressante. Il faudrait juste insister, en plus de la maîtrise du contenu juridique, sur la capacité de réflexion du candidat par rapport aux données juridiques. Par exemple, le candidat devrait être capable d'argumenter des scénarios réels (par exemple, les affaires citées dans Subaqua, pourraient servir de base aux questions).

- **Epreuve de matériel**

Si on opte pour la suppression de l'épreuve de matériel au niveau 4 (telle qu'elle est actuellement), alors l'épreuve du MF2 peut convenir. A nous d'en préciser les limites et les niveaux d'exigence.

Pour conserver mon principe de base et cadrer avec ma grille d'évaluation (le fond et la forme), je propose que le candidat puisse préparer sa prestation et effectuer une présentation globale. Cela l'obligera à structurer un discours avec un plan, une introduction, un énoncé de ses connaissances, une argumentation et une conclusion. On pourrait le laisser parler

pendant 10 minutes, puis utiliser les 10 minutes suivantes pour approfondir certains aspects de sa prestation.

## **2) Les capacités physiques**

Là aussi, je continue sur mon principe de base que nous voulons évaluer, non seulement, des capacités physiques, mais une maîtrise du savoir-être.

Concernant les nages, je reprends mon idée que nous ne sommes pas intéressés par la seule performance physique du candidat. Cela n'aurait pas d'intérêt. Je pense qu'il faut associer, à la performance, un autre paramètre qui pourrait être sa capacité à gérer son effort. L'idée sous-jacente à cette proposition est que cela pourrait être la mise en application des connaissances sur les filières énergétiques et il me semble primordial d'avoir des candidats qui ne soient pas que de très bons nageurs.

- **1000m capelé et 1500m PMT**

Les résultats obtenus pour l'épreuve actuelle du 1000m capelé sont décevants, souvent éliminatoires, mais toujours rattrapés. A quoi cela sert-il ?

Je propose que, pour ses deux nages, la performance soit jugée sur 14 points et que les 6 points supplémentaires soient attribués pour la gestion et la régularité de l'effort.

Concrètement, c'est très simple à mettre en œuvre. Traditionnellement, ces épreuves ont lieu sur un aller-retour, il suffit alors, soit de les faire sur 2 allers-retours ou de mettre une bouée intermédiaire. Cela nous permettrait d'obtenir 3 temps intermédiaires et un temps final. Les 6 points supplémentaires seraient alors attribués en fonction de la capacité du candidat à effectuer un effort régulier ou mieux, d'effectuer son parcours en « négatif split » c'est à dire que la

deuxième moitié du trajet est effectuée plus vite que la première moitié.

Le barème de la performance (sur 14 points) serait à établir. J'en fait une proposition en annexe de ce mémoire.

Il faut cependant prévoir un temps limite qui attribuerait 0/20 quelque soit le reste de l'épreuve.

- **Mannequin**

Là encore, il faut se positionner sur l'évaluation du savoir-être pendant cette épreuve. Le manuel de formation technique, bien qu'évoquant le terme démonstration, ne retient que la performance. La performance doit certes être évaluée mais ne suffit pas.

Il est aussi possible d'évaluer en plus la gestion de l'effort, ainsi que la démonstration de gestes techniques lors de conditions cardio-ventilatoires défavorables. Ainsi, il ne me semble pas logique d'attribuer des points pour le signe détresse, car sa réalisation est normale. Il vaudrait mieux soustraire des points s'il n'est pas effectué correctement. De la même manière, le canard et la tenue du mannequin doivent avoir un caractère de démonstration.

Concrètement, on pourrait utiliser les barèmes de temps existants en regroupant les notes par 2. Cela procurerait 12 points sur 20 pour la performance et il resterait 8 points à attribuer en addition du temps pour la démonstration technique.

Attention, on note bien le caractère démonstratif des gestes. La simple réalisation de l'épreuve n'apporterait aucun point supplémentaire.

Une note de 0/20 est attribuée si l'épreuve n'est pas finie, ou si les voies aériennes du mannequin sont immergées pendant 20 secondes même non consécutives.

### **3) Les capacités techniques**

Elles représentent une démonstration des savoirs-faire pratiques. Elles ne représentent jamais une réalité de plongée, mais permettent d'évaluer un niveau de maîtrise du savoir-être sur des capacités techniques. Il y a bien une notion claire de démonstration.

Pour toutes ses épreuves, je propose des modalités d'établissement de la notation chiffrée identiques. Il pourrait s'agir (comme pour la DTH du MF1), d'un mixte d'additions et de soustractions autour de 10/20.

Avant 10, on évalue le savoir-faire, les points viennent alors en soustraction s'il existe des oublis ou une mauvaise réalisation.

Au-delà de 10, les points viennent en addition et permettent d'évaluer le niveau d'acquisition du savoir-être (démonstration).

- **apnée 15m**

J'ai décidé de classer cette épreuve dans le groupe « capacités techniques », car son évaluation poursuit la même logique que l'évaluation de toutes les épreuves techniques.

Cette épreuve possède déjà une grille d'évaluation. Cependant, cette grille ne se base que sur l'évaluation d'un savoir-faire. Il faut y ajouter l'évaluation d'un savoir-être.

Définissons donc précisément les attendus de cette épreuve.

Le candidat descend à 15m (position verticale, yeux à 15m), se positionne en face de l'évaluateur, donne son numéro, remonte en faisant un tour d'horizon à 3m et sors la tête de l'eau en annonçant son nom, l'épreuve ayant duré au moins 50 secondes : le candidat obtient 10 points.

➤ Points en soustraction de 10 :

- De 1 à 2 points en moins pour la durée totale de l'épreuve par tranche de 10 secondes en dessous des 50 sec.
  - De 1 à 2 points en moins pour une ventilation excessive avant le canard.
  - De 1 à 4 points en moins pour sa position dans la zone des 15m.
  - De 1 à 2 points en moins pour le non-respect du tour d'horizon.
- Points en addition de 10 :
- De 1 à 5 points en plus pour la durée totale de l'épreuve par tranche de 1 point toutes les 10 secondes au-delà de 50 secondes.
  - 1 point de plus pour la démonstration dans la réalisation du canard.
  - De 1 à 2 points pour la démonstration de la position verticale à 15m.
  - De 1 à 2 points pour un arrêt franc à 3m, un tour réel de 360° avec maintien du niveau d'immersion.
- une note de 0/20 si le candidat n'arrive pas à 13m ou s'il a eu une manifestation de type syncopal.

- **Orientation**

Je propose qu'il ne subsiste qu'une seule épreuve d'orientation. En effet, il ne me semble pas logique qu'il y en ai 2 avec de si forts coefficients, sachant que les compétences recherchées ne me semblent ni utiles, ni primordiales. De plus, la méthode d'évaluation sur les grilles pré-établies ne permet pas d'établir une notation pertinente. D'ailleurs, les candidats obtiennent de

très bonnes notes et la palette de notes utilisées est très réduite.

De plus, il faudrait proposer une épreuve qui soit d'une difficulté identique quelque soit le lieu de l'examen. Je veux parler ici des conditions différentes entre une épreuve passée à Trébeurden et la même épreuve passée à la Réunion. Les candidats ne sont pas tous égaux !

Il est nécessaire de se demander quel est l'objectif d'une épreuve d'orientation pour des MF2. Je n'adhère pas à l'énoncé du manuel de formation technique qui parle de capacité à réaliser un parcours avec ou sans instrument.

Je préfère déclinier cette épreuve comme étant la capacité à effectuer un déplacement précis dans des conditions visuelles défavorables.

Ainsi, on retrouverait les critères d'évaluation des grilles actuelles que sont :

- Le respect de la distance
- La rectitude des trajectoires

On pourrait imaginer que l'épreuve se déroulerait avec un masque complètement occulté, le candidat devant effectuer l'épreuve du triangle actuelle. Il ne pourrait ôter son masque qu'une fois en surface pour prendre ses repères et le remettre à chaque immersion. L'évaluation porterait réellement sur sa capacité à prendre des repères, effectuer une distance précise et maintenir une rectitude dans ses trajectoires. Le candidat aura dû fournir au préalable, un travail d'étalonnage précis de

son palmage, connaître et corriger la qualité de ses déplacements et savoir prendre des repères en surface et les garder pendant l'immersion.

D'un point de vue organisationnel, on pourrait garder le carré actuel, ce qui permettrait de faire deux ateliers simultanément ; d'où un gain de temps non négligeable.

**ATTENTION** : J'avoue qu'à ce niveau, un problème se pose à moi pour l'établissement de la note. En effet, je ne trouve rien qui puisse aller dans le sens de la démonstration. La seule proposition que je puisse faire serait que le candidat explique et argumente son parcours à l'issue de son épreuve. On pourrait alors lui demander de remplir lui-même la grille et noter ainsi sa capacité à s'auto-évaluer et se critiquer.

- **DTH de 30m**

Cette épreuve est bien une démonstration de la maîtrise de gestes techniques lors d'un effort en immersion. La méthode de notation est identique.

La grille d'évaluation de cette épreuve pourrait être la suivante :

- Le candidat intervient sans délai, prend des appuis pour une remise correcte du détendeur en bouche, contrôle la position du binôme, remonte verticalement à une vitesse correcte le plus tôt possible, fait un tour d'horizon à 3m, et un signe détresse en surface, puis tracte l'évaluateur : il obtient 10/20
- Points en soustraction de 10 :
  - Jusqu'à 5 points en moins pour la remontée (absence d'impulsion, vitesse de remontée trop rapide, arrêts pendant la remontée, non verticalité de la remontée).

- Jusqu'à 2 points en moins si tour d'horizon oublié ou tronqué.
- 1 point en moins si signe détresse absent.
- jusqu'à 2 points en moins si re-descente au cours du tractage.

➤ Points en addition de 10 :

- De 1 à 2 points supplémentaires pour la qualité des appuis et la vérification visuelle de la remise en bouche du détenteur.
- De 1 à 2 points supplémentaires pour le contrôle visuel de l'évaluateur pendant la remontée.
- De 1 à 2 points supplémentaires pour la qualité du tour à 3m (arrêt franc, ni plus ni moins de 360°, maintien du niveau d'immersion pendant tout le tour).
- 1 point supplémentaire pour les appuis et la tenue de l'évaluateur pendant le signe détresse.
- De 1 à 2 points supplémentaires pour le confort du tractage.
- 1 point supplémentaire pour la ventilation et l'état du candidat à la fin de l'épreuve.

➤ Une note de 0/20 si l'épreuve n'est pas finie, si le candidat re-descend ou si le détenteur n'est pas maintenu en bouche pendant l'épreuve.

- **RSE de 30m**

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer la démonstration de capacités techniques et émotionnelles dans des conditions psychologiques défavorables.

- Le candidat enlève son détendeur au signal, remonte jusqu'à 3m en 1'20, se stabilise à 3m et effectue un tour d'horizon avant de reprendre son détendeur : il obtient une note de 10/20.
  
- Points en soustraction de 10 :
  - De 1 à 4 points en moins pour la durée totale de l'épreuve par tranche de 5 secondes en-dessous de 1'20.
  - De 1 à 2 points en moins pour une hyperventilation au départ.
  - De 1 à 2 points en moins pour une accélération de la vitesse de remontée pendant l'épreuve.
  - 2 points de moins pour l'absence de tour d'horizon.
  - 1 point de moins si le tour d'horizon est effectué entre 5 et 3m
  
- Points en addition de 10 :
  - De 1 à 4 points en plus pour la durée totale de l'épreuve par tranche de 5 secondes au-dessus de 1'20.
  - De 1 à 2 points en plus si la vitesse de remontée décroît régulièrement.
  - De 2 à 4 points en plus si la vitesse est correcte ET linéaire pendant toute la remontée.
  - De 1 à 2 points pour l'arrêt franc à 3m suivi d'un tour avec maintien du niveau d'immersion pendant la réalisation des 360 degrés.

- Une note de 0/20 si l'épreuve n'est pas finie ou si la durée de remontée est inférieure à 1 minute.

- **Gilet de 40m**

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer la démonstration dans la maîtrise de l'utilisation exclusive des gilets lors d'une remontée assistée. L'évaluation porte sur la démonstration de la gestion des stocks d'air préalablement mis dans les deux gilets.

- Le candidat effectue une prise d'assistance sur l'évaluateur, gonfle les gilets à 40m, remonte à une vitesse régulière et contrôlée jusqu'à un arrêt à 3m, sans l'aide des palmes : il obtient 10/20.
  
- Points en soustraction de 10 :
  - 5 points en moins pour chaque utilisation du SSG ou des palmes.
  - De 1 à 4 points en moins pour la non-régularité de la vitesse.
  - De 1 à 2 points en moins pour le non respect de l'arrêt à 3m.
  
- Points en addition de 10
  - De 1 à 2 points en plus pour la rapidité de décollage à 40m.
  - De 1 à 2 points en plus pour le confort de la prise pendant toute la remontée.
  - De 1 à 4 points en plus pour une communication avec l'évaluateur pendant la remontée.

- De 1 à 2 points en plus pour un arrêt franc à 3m avec maintien du niveau d'immersion pendant 30 secondes.
- Une note de 0/20 si le binôme re-descend, ou s'il n'y a pas de contrôle de la vitesse (durée de remontée inférieure à 1'30).

#### **4) Les capacités comportementales**

Elles représentent la maîtrise du savoir-être lors d'une relation à l'autre. Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à mettre en place une stratégie de communication avec un autre enseignant lors de situations particulières (plongée profonde, apports pédagogiques).

Je propose, pour ces capacités, de reprendre une notation sous forme additive dans la mesure où chaque épreuve révèle plusieurs compétences différentes. Ainsi, il nous faut déterminer et énoncer clairement les compétences évaluées à travers ses épreuves pour tenter de mettre une note juste.

- **Plongée à 50m**

Pendant cette épreuve, il sera évalué les savoirs-être du candidat à 50m, c'est à dire son comportement et son adaptation lors de situations anormales en plongée profonde. L'épreuve comprend une suite de tâches différentes, chacune évaluant une compétence précise. Actuellement, la notation est purement intuitive et globale sur l'impression générale laissée par le candidat. Il pourrait être utile de préciser certains points afin d'obtenir une note plus construite et objective. Pour rester simple, je propose d'attribuer un nombre de points par tâches, la note globale étant l'addition des points de chaque tâche. Ainsi on pourrait proposer :

1. La descente dans le bleu : 4 points

2. La respiration sans le masque stabilisé à 50m : 2 points
3. La stabilisation pendant une opération de calcul : 2 points
4. L'analyse et la réaction lors de situations anormales : 8 points
5. La remontée avec assistance suite à une panne d'air : 4 points

Une fois ce barème attribué, la notation s'effectuera en fait sous forme soustractive, c'est à dire que l'évaluateur ôtera des points dans chaque tâche lorsqu'il aura repéré des erreurs (exemple : rotation pendant la descente, mauvaise stabilisation, mauvais contrôle de la vitesse de remontée,...).

Une note de 0/20 est attribuée si le candidat ne maîtrise pas son évolution ou si ses réactions conduisent à une mise en danger du binôme).

- **Les épreuves de pédagogie**

Je me permets ici de faire quelques remarques sur ces épreuves telles qu'elles sont présentées actuellement. Plusieurs questions me viennent à l'esprit :

- Nos épreuves ressemblent-elles à la réalité du travail du MF2 auprès du stagiaire MF1 ?
- Nos épreuves cernent-elles toute l'étendue du travail pédagogique du MF2 auprès de son stagiaire MF1 ?
- L'épreuve de pédagogie organisationnelle est-elle utile dans sa forme actuelle ? Est-ce intéressant et pertinent d'évaluer l'exposé d'un planning de stage jour par jour ?
- L'épreuve de pédagogie organisationnelle ne présente-t-elle pas des types de questions trop différentes pour garantir une objectivité et une homogénéité dans

l'évaluation (différence de niveau entre la confection d'un planning ou l'explication de concepts) ?

- Sommes-nous certains que nos futurs MF2 maîtrisent précisément les concepts et le vocabulaire pédagogique ?
- Comment pouvons-nous sortir de l'attribution de notes globales et intuitives ?

Les réponses à ces questions pourraient paraître évidentes, mais la mise en application pratique n'est pas chose aisée.

Ainsi, je milite pour que soit évaluées les capacités d'observation, de critique et de correction du candidat MF2. C'est très difficile à mettre en œuvre, mais cela me semble être une des facettes les plus courantes et importantes du travail pédagogique du MF2.

On pourrait alors avoir une architecture de ces trois épreuves où chacune d'entre elles poursuit un objectif particulier avec :

- Epreuve de pédagogie **pré-enseignement** dont l'objectif est d'évaluer le MF2 sur ses capacités à aider le MF1 à construire un acte d'enseignement (donc avant l'acte pédagogique). Elle s'effectuerait sur le support de l'enseignement de la théorie de la plongée.
- Epreuve de pédagogie **post-enseignement** dont l'objectif est d'évaluer le MF2 sur ses capacités à observer, à critiquer et à corriger le MF1 (donc après l'acte pédagogique). Elle s'effectuerait sur le support de l'enseignement pratique de la plongée.
- Epreuve de pédagogie générale dont l'objectif est d'évaluer les capacités du MF2 à expliciter et positionner les grands concepts permettant de construire tout acte pédagogique. L'organisation et la planification seraient évaluées, comme actuellement, dans l'épreuve écrite des aspects théoriques

de l'activité. On enlèverait alors le terme « organisationnelle » dans le libellé de l'épreuve.

La notation de ses épreuves orales pourrait se faire en précisant les critères de réalisation et d'évaluation.

❖ **Epreuve de pédagogie théorique**

L'épreuve reste identique à celle proposée actuellement. Le candidat tire un sujet de théorie de la plongée, le prépare pendant 30 minutes et l'expose pendant 30 minutes. Son auditoire est un stagiaire pédagogique qui doit préparer par la suite, grâce aux informations reçues, un cours théorique.

Voici une proposition de critères d'évaluation et de notation :

- Démarche pédagogique du candidat . Ce critère permet d'évaluer si le candidat est capable lui-même de construire un exposé théorique.
  - Le candidat suit-il un plan de séance logique ?
  - Le candidat utilise-t-il ce cours pour faire apparaître un aspect particulier de la pédagogie (définition d'objectifs, notion de progression, choix d'outils pédagogiques, méthodes d'évaluation) ?
  - Le candidat a-t-il su gérer son exposé par rapport au temps imparti ?

0	1	2	3
---	---	---	---

- Développement du sujet aux stagiaires pédagogiques. Ce critère a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à présenter les moyens d'élaborer un cours théorique.

- Le candidat explique-t-il aux stagiaires, comment déterminer l'objectif, le niveau d'exigence et les limites du cours ?
- Le candidat explique-t-il aux stagiaires, comment construire un plan et une progression en fonction du thème à traiter ?
- Le candidat explique-t-il aux stagiaires, comment mettre en place une évaluation pertinente de la séquence de formation pour leurs futurs élèves ?

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

**Attention** : une note de 00/20 sera attribuée à ce critère si le candidat s'exprime en premier degré.

- Qualité des apports théoriques. Ce critère permet d'évaluer les savoirs du candidat par rapport aux contenus liés au thème à traiter et de vérifier ses savoirs-faire en matière d'utilisation des méthodes et outils pédagogiques.
  - Le candidat est-il capable de proposer différents outils pédagogiques ?
  - Sont-ils pertinents ?
  - Le candidat est-il capable d'en expliquer les avantages et les inconvénients ?

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Qualité de la présentation. Ce critère a pour but d'évaluer le savoir-être du candidat.

- Le candidat a-t-il prévu une évaluation de sa propre démarche pédagogique ?
- Le candidat a-t-il utilisé le tableau de manière rationnelle ?
- Le candidat a-t-il eu un discours clair ?
- Le candidat a-t-il une attitude plaisante ?

0	1	2	3
---	---	---	---

❖ **Epreuve de pédagogie pratique**

Le candidat assiste à une séquence de formation pratique dispensée par un enseignant ou un enseignant stagiaire à un élève en formation (du débutant au niveau 4).

Le candidat MF2 observe mais n'intervient pas, puis dispose de 15 minutes pour préparer son exposé. Son épreuve consiste alors à démontrer ses capacités à proposer une stratégie pédagogique constructive afin de corriger et faire progresser l'enseignant ou l'enseignant stagiaire.

Voici une proposition de critères d'évaluation et de notation :

- Qualité de la synthèse et de l'organisation de l'intervention. Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à présenter dans un temps limité, une synthèse pertinente et construite, de son observation.
  - Le candidat présente-t-il l'organisation de son exposé ?

- Annonce-t-il déjà un point particulier qu'il se propose d'approfondir ? (Péda générale)
- Suit-il une logique dans son exposé ?
- Gère-t-il son temps d'exposé en répartissant de manière équilibrée toutes les phases de son intervention (présentation, développement, conclusion) ?

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Exactitude de l'analyse de la situation. Ce critère a pour but de déterminer l'aptitude du candidat à évaluer la démarche pédagogique de l'enseignant.
  - Le candidat procède-t-il à un bilan de l'enseignant ?
  - Sait-il en faire ressortir les points positifs ?
  - Sait-il en faire ressortir les points à travailler ? Est-ce justifié ?
  - Les contenus qu'il développe sont-ils justes ?

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Pertinence des solutions proposées. Ce critère a pour but d'évaluer la capacité du candidat à présenter des solutions adaptées.
  - Le candidat a-t-il su présenter plusieurs solutions ?
  - Le candidat a-t-il su en donner les avantages et les inconvénients ?

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Qualités pédagogiques et relationnelles. Ce critère a pour but d'évaluer la capacité du candidat à transmettre des savoirs-faire et savoirs-être utiles en maintenant une relation positive et constructive avec l'enseignant ou l'enseignant stagiaire.
  - Le candidat justifie-t-il sa critique ?
  - Ses propos sont-ils clairs ?
  - Cherche-t-il plus à être compris qu'à faire valoir ses connaissances ?
  - Utilise-t-il des méthodes de communication bien maîtrisées ?
  - Utilise-t-il des moyens pédagogiques pour renforcer ses propos ?

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

❖ **Epreuve de pédagogie générale**

L'objectif de cette épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à faire un exposé sur la pédagogie générale et spécifique, telles qu'on peut les trouver dans les stages initiaux du MF1 et de l'initiateur.

Le candidat tire au sort un sujet qui traite d'un concept fondamental de la pédagogie. Il doit alors le préparer pendant 20 minutes puis présenter un exposé de 20 minutes sur ce thème. L'épreuve a pour but d'évaluer le candidat sur sa maîtrise et sa compréhension des concepts pédagogiques tels que :

- Notion et types d'objectifs
- Notion de progression

- Notion de compétence
- Notion d'apprentissage
- Notion et types d'évaluation
- Notion de communication (adaptation aux différents publics)

L'épreuve portera aussi sur la capacité du candidat à étayer ses explications par des exemples pris aussi bien dans la théorie de la plongée que dans la pratique.

Une capacité à établir des relations transversales de ces concepts sera très appréciée.

- Organisation de l'exposé. Ce critère a pour but d'évaluer la capacité du candidat à organiser un plan de son intervention en fonction des différents points à traiter et à l'énoncer.
  - Le candidat a-t-il su proposer un plan logique ?
  - Le plan a-t-il été annoncé et suivi ?
  - Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées ?
  - Le candidat propose-t-il une évaluation de son cours ?

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Exactitude des contenus. Ce critère a pour but d'évaluer les connaissances théoriques et didactiques du thème à traiter.
  - Le candidat est-il capable de définir précisément les concepts?
  - Le candidat est-il capable de positionner le concept dans la globalité des thèmes de la pédagogie par objectifs ?

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- Mise en application des concepts. Ce critère a pour but d'évaluer la capacité du candidat à prendre des exemples diversifiés et pertinents.
  - Le candidat est-il capable d'étayer ses explications par des exemples précis en plongée ?
  - Ces exemples sont-ils pertinents par rapport au thème à traiter ?
  - Le candidat sait-il utiliser des exemples aussi bien en pédagogie théorique qu'en pédagogie pratique ?
  - Le candidat est-il capable de relier ses exemples par une approche transversale de l'activité ?

0	1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---

- Qualité de la présentation. Ce critère a pour but d'évaluer le savoir-être du candidat.
  - Le candidat a-t-il su gérer son temps d'épreuve pour présenter un exposé équilibré (généralités, pédagogie pratique, pédagogie théorique) ?
  - Le candidat utilise-t-il un vocabulaire approprié ?
  - Ses propos sont-ils clairs ?
  - Utilise-t-il des méthodes de communication appropriées ?

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

## **5) Conclusion et prospectives**

J'ai eu l'ambition, dans ce mémoire, de présenter quelques propositions permettant d'améliorer notre système actuel de notation.

Evidemment, ce travail n'est pas une fin.

Mon souhait serait simplement qu'il permette une réflexion collective de nos méthodes actuelles d'évaluation.

L'intérêt principal de ce travail est qu'il apportera peut-être, après un travail d'harmonisation, quelques modifications dans un avenir proche, dans la mesure où ces propositions ne touchent pas à la structure même des examens tels qu'ils existent actuellement.

Cependant, si nous voulons ouvrir un grand chantier sur l'évaluation de nos niveaux de moniteurs, nous serons obligés de prendre en compte toutes les facettes de l'évaluation.

Car de nombreuses questions de fond persistent au sujet de la réussite à ces examens. Quel est l'intérêt des notes lorsqu'il n'existe aucune différence de prérogatives entre un candidat reçu avec une moyenne de 10/20 et un candidat reçu avec une moyenne de 16/20 ?

Notre système actuel de notation reste intéressant, mais ne nous permet que des évaluations sommatives.

Peut-on concilier évaluation sommative et amélioration des compétences ?

Peut-on faire l'économie de ne pas utiliser d'autres modalités d'évaluation, en particulier l'évaluation formative ?

Mais cela pourrait nous amener vers un changement profond de notre structure actuelle des stages et examens.

Pouvons-nous alors créer, pérenniser et améliorer nos pratiques pédagogiques lors des stages finaux, car toute prestation pendant ce stage doit pouvoir être un outil de diagnostic pour nos stagiaires ? Dans ce cas, pouvons-nous proposer, pendant cette période (ou à un autre moment), toute la gamme des épreuves ? Nous pourrions proposer aussi, par exemple, de former et d'évaluer les stagiaires sur leurs productions écrites ou orales.

De plus, raisonner en terme de compétences et de capacités observables conduit logiquement à remplacer les notes chiffrées par un système binaire : objectif atteint ou non.

Pour valoriser les candidats, nous pouvons ajouter un palier « hors-normes », lorsque les objectifs fixés ont été dépassés.

Lors d'une évaluation formative, il est possible d'y adjoindre un palier intermédiaire qui pourrait être : objectif en cours d'acquisition.

Mais cela nous amène à repenser tous nos cursus de formation et d'évaluation. Cela pourrait faire l'objet d'un autre sujet de mémoire !!!

## ANNEXES

# PROPOSITIONS de GRILLES d'EVALUATION

### ➤ Niveau 4

- Sauvetage palmes ..... 80
- RSE ..... 81
- Gilet ..... 82
- Guide de palanquée ..... 83

### ➤ Initiateur

- Pédagogie ..... 84

### ➤ MF 1

- Nage 800 m PMT ..... 85
- Pédagogie théorique ..... 86
- Pédagogie pratique ..... 87

### ➤ MF 2

- Apnée ..... 88
- DTH ..... 89

○ RSE .....	90
○ Nages .....	91